

*Rapport
d'orientation
budgétaire*

2026

Conseil Municipal du 31 octobre 2025

Sommaire

Préambule	Page 3
I. Le Contexte économique international, national et local	
1. Croissance mondiale : une reprise modeste et diversifiée	Page 4 et 5
2. Croissance de la zone euro : une reprise progressive mais fragile	Page 5
3. Une croissance ralentie en France	Pages 5 et 6
4. Le contexte local	Pages 6 à 7
II. PLF 2026 : austérité sélective et progressive	Page 8
III. La situation financière de la ville de Petite-Île	
A. Le fonctionnement	Pages 9 à 17
B. L'investissement	Pages 18 et 19
C. L'endettement	Pages 20 à 22
D. La trésorerie	Page 23
E. Les ressources humaines	Pages 23 à 27
IV. La trajectoire financière pour 2026	
A. Equilibre général	Pages 28
B. La section de fonctionnement	Pages 29 à 34
C. La section d'investissement	Pages 34 et 36
V. Les équilibres pluriannuels	Pages 37 et 38
VI. Les budgets annexes	Pages 39
VI. Conclusion	Page 40
Annexes	Pages 41 et 42

Préambule

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 intervient dans un contexte marqué par une forte dégradation des finances publiques de l'Etat mêlant instabilité politique et stagnation économique.

Cette situation conduit à envisager une mise à contribution significative des collectivités territoriales.

La situation économique mondiale en 2025-2026 est caractérisée par une croissance modérée et inégale, une persistance de l'inflation dans certaines régions, et une forte incertitude liée aux tensions géopolitiques et commerciales.

L'économie de la zone euro stagne et malgré de légers signes de redressement au début du second semestre 2025, les perspectives restent fragiles.

La situation économique de la France est quant à elle marquée par un ralentissement de la croissance, une poursuite de la désinflation et un marché du travail qui montre des signes de stagnation.

La conjonction de ces éléments complexifie les projections budgétaires et renforce notre vigilance dans la gestion des finances communales.

Cette situation nous oblige à adopter une posture prudente, tout en maintenant un cap clair dans la réalisation de nos ambitions pour répondre aux attentes des Petite-Îloises et Petite-Îlois et à l'attractivité de notre territoire.

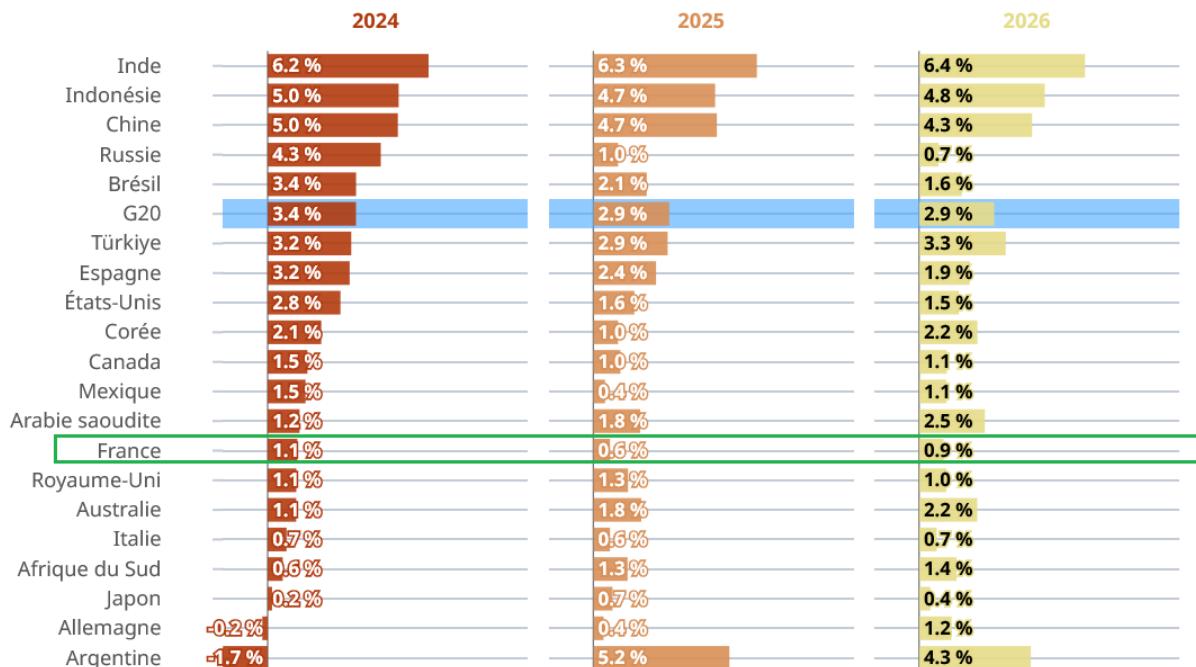
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire de la Commune de Petite-Île présente au Conseil Municipal ce rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans le délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif 2026.

I. Le Contexte économique international, national et local

L'économie mondiale est dans une phase de transition délicate. Si elle fait preuve d'une certaine résilience, notamment dans les économies émergentes, elle reste vulnérable, sous l'effet de l'ampleur des obstacles aux échanges et du durcissement des conditions financières.

Croissance du PIB réel pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2025, numéro 1](#).

1. Croissance mondiale : une reprise modeste et diversifiée.

Les prévisions de croissance mondiale sont revues à la hausse pour 2025 et 2026 par le FMI, qui anticipe une croissance de 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026. Cependant, la Banque Mondiale et d'autres analystes restent plus prudents, évoquant une croissance atone de l'ordre de 2,5 % en 2025, son plus bas niveau hors période de récession depuis 2008. Ce ralentissement devrait être concentré surtout aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Chine, tandis que les autres économies devraient connaître des ajustements à la baisse plus limités.

Des tensions inflationnistes sont réapparues dans certaines économies. La hausse des coûts des échanges, dans les pays qui augmentent leurs droits de douane, devrait faire encore monter l'inflation, même si l'effet de cette hausse sera en partie compensé par le tassement des prix des matières premières. Dans les économies du Groupe des Vingt (G20) considérées dans leur ensemble, l'inflation globale annuelle devrait refluer de 6,2 % à 3,6 % en 2025 et à 3,2 % en 2026.

Face à cette situation, les banques centrales adoptent des stratégies différentes. La Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit son cycle d'assouplissement monétaire pour soutenir une croissance fragile, tandis que d'autres banques centrales, notamment la Réserve Fédérale Américaine, maintiennent une approche plus prudente en raison d'une inflation persistante.

L'une des menaces les plus importantes pour l'économie mondiale réside dans l'escalade des tensions commerciales et le retour du protectionnisme. Les hausses des droits de douane, en particulier de la part des États-Unis sur les importations chinoises et européennes, perturbent les chaînes d'approvisionnement et pèsent sur la croissance.

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient continuent de faire peser un risque sur les prix de l'énergie et la stabilité économique mondiale.

Chiffres clés

Projections de croissance du PIB mondial pour 2025

3,0 %

Projections de croissance du PIB mondial pour 2026

3,1 %

Inflation globale annuelle pour 2025

3,6 %

Inflation globale annuelle pour 2026

3,2 %

2. Croissance de la zone euro : une reprise progressive mais fragile

La désinflation et l'assouplissement de la politique monétaire offrent des perspectives de croissance plus favorables, mais les risques liés à la géopolitique, au commerce et aux défis budgétaires internes à certains pays, comme la France, continuent de peser lourdement sur l'horizon économique.

La croissance du PIB dans la zone euro est prévue à environ 1,3% en 2025, après une année 2024 où elle a été plus modeste (0,8%).

Cette accélération est portée par un rebond attendu de la demande intérieure, notamment de la consommation privée et un assouplissement progressif des conditions monétaires par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Le durcissement des tensions commerciales, notamment avec les États-Unis et la Chine, pourrait réduire le PIB de la zone euro de 0,2% en 2025 et 2026.

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue et devrait se stabiliser à un niveau proche de l'objectif de la BCE (2%). Le taux d'inflation annuel a atteint 2,0% en juin 2025 et le taux d'inflation sous-jacent (hors énergie et alimentation) s'est stabilisé à 2,3% en juillet 2025.

Face à la désinflation et à la faible croissance, la BCE a entamé un cycle de baisse de ses taux directeurs pour les ramener à 1,5% d'ici la fin de l'année. Cet assouplissement vise à stimuler l'investissement et la consommation.

Le marché du travail européen a fait preuve d'une résilience notable, avec un taux de chômage dans la zone euro en baisse (6,2%) en juin 2025.

Les efforts d'assainissement budgétaire se poursuivent dans de nombreux États membres. Le déficit public pour l'ensemble de la zone euro devrait reculer à 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026. Cependant, la situation reste contrastée selon les pays, la France étant pointée du doigt pour un déficit qui peine à se réduire.

3. Une croissance ralentie en France

La consommation des ménages, pilier de l'économie française, reste en berne. Le taux d'épargne des ménages reste élevé, ce qui est un signe de l'attentisme ambiant.

Les prévisions pour 2025 pour la France s'orientent vers une croissance plus faible que les années précédentes. La Banque de France projette une croissance du PIB de 0,6% en moyenne annuelle. Ce ralentissement est largement attribué à une demande intérieure atone, notamment la consommation des ménages. Celle-ci se raffermirait à 1,0 % en 2026 à la faveur d'un renforcement de la consommation et de l'investissement privé.

L'inflation poursuit sa décrue et s'établit à un niveau beaucoup plus bas qu'en 2023 et 2024. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,0% sur un an en juillet 2025. Malgré le ralentissement de l'inflation, la dynamique des salaires réels reste un enjeu, avec une progression de 0,6 % de la masse salariale réelle en 2025.

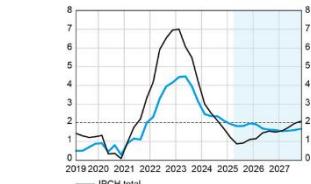
PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,6	1,1	0,6	1,0	1,2
IPCH	0,5	0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	5,7	2,3	1,0	1,4	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	4,0	2,3	1,9	1,7	1,6
	0,0	0,0	0,1	- 0,1	- 0,2
	7,3	7,4	7,6	7,7	7,4
	0,0	0,0	- 0,2	- 0,1	0,0

Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2025, non publiés lors de la finalisation de l'exercice de prévision Eurosystème), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2025).

IPC et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

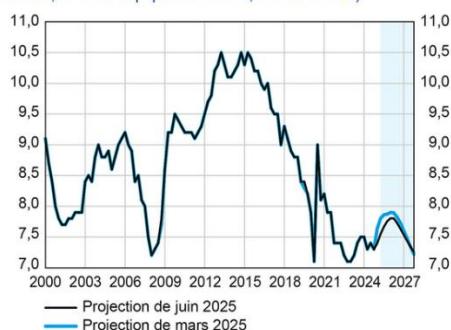


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le marché du travail montre des signes de stagnation. Le taux de chômage au sens du BIT est resté stable au premier et deuxième trimestre 2025, à 7,5 % de la population active. L'emploi salarié est également quasi-stable, avec une perte de près de 21 000 postes au premier trimestre 2025, dans le sillage d'une croissance du PIB faible.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

En France, le déficit public reste une préoccupation majeure, avec une dette publique qui atteint 113,9 % du PIB au premier trimestre 2025.

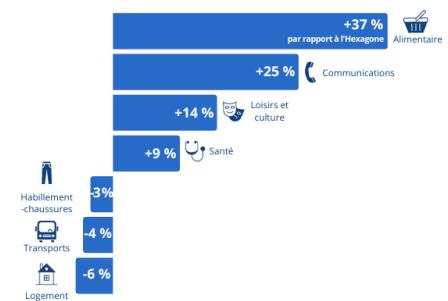
4. Le contexte local

La situation économique de l'île de La Réunion en 2025 est difficile, marquée par un ralentissement de l'activité, une inflation plus élevée qu'en France métropolitaine et une détérioration du climat des affaires.

L'économie réunionnaise a connu un ralentissement significatif, avec un PIB en volume qui a ralenti à +0,5% en 2024, contre +1,7% en 2023. Le premier trimestre 2025 a été particulièrement difficile, l'indicateur du climat des affaires (ICA) publié par l'IEDOM ayant chuté de 4,4 points pour s'établir à 89,2, bien en deçà de sa tendance à long terme. Cette dégradation est notamment due à l'impact du cyclone Garance qui a affecté l'activité de près 50%. **L'inflation à La Réunion reste plus élevée que dans l'Hexagone**. En janvier 2025, elle a rebondi pour atteindre 2,1% sur un an, alors qu'elle était de 1,7% au niveau national. Cette hausse est en partie due à l'augmentation des prix de l'énergie et à un contexte général de hausse des prix des produits alimentaires. Cette situation pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Réunionnais et rend le marché local fragile.

Les services de santé, de communication et de loisirs coûtent aussi plus cher à La Réunion

Les transports coûtent 4 % moins cher à La Réunion que dans l'Hexagone

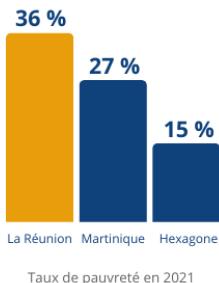


Source : INSEE

DES ÉCARTS DE PRIX IMPORTANTS ET QUI NE CESSENT D'AUGMENTER : les prix (toutes consommations confondues) sont en moyenne supérieurs à l'Hexagone de + 9 % jusqu'à 37 % pour l'alimentaire.

La pauvreté est bien plus élevée à La Réunion

En 2021, 36 % de la population réunionnaise est pauvre



La pauvreté est un problème majeur et structurel à La Réunion, avec des chiffres bien plus élevés qu'en France métropolitaine. En 2021, le taux de pauvreté s'élevait à 36,1 % de la population réunionnaise, soit près de 320 000 personnes, contre environ 15 % en métropole. La situation reste très précaire et les indicateurs ne semblent pas s'améliorer significativement en 2025.

La "grande pauvreté" est également une réalité alarmante, touchant environ 14% de la population réunionnaise, contre seulement 2% en France métropolitaine. Cette situation de grande précarité est caractérisée par un cumul de faibles revenus et de privations matérielles sévères. Les hauts de l'île et certaines communes de l'est et du sud sont particulièrement touchés par la pauvreté.

Facteurs déterminants de la pauvreté, le chômage reste historiquement très élevé, s'élevant à 17 % de la population active, contre 7,3 % dans l'hexagone.

Le manque d'emplois, en particulier pour les jeunes et les personnes peu diplômées, est une cause majeure de précarité. Bien que les inégalités aient diminué au cours de la dernière décennie, l'écart entre les revenus des plus riches et des plus pauvres reste plus important qu'en métropole.

Taux de chômage au sens du BIT



La crise du logement est un problème aigu. La Fondation pour le Logement estime que plus de 143 000 personnes sont mal logées et que plus de 170 000 logements devraient être construits d'ici 2050 pour répondre aux besoins de la population.

Les finances publiques locales à l'île de La Réunion sont soumises à de multiples pressions, notamment en raison de la fragilité de l'économie locale et de l'impact des politiques nationales. L'économie réunionnaise se caractérise par un ralentissement de la croissance, une inflation plus élevée qu'en France métropolitaine et un marché de l'emploi qui montre des signes de faiblesse. Ces facteurs pèsent directement sur les recettes fiscales des collectivités. La stagnation de la consommation et le tassement de l'activité limitent les rentrées liées à la TVA (partagée entre l'État et les collectivités), à la taxe de séjour, ou encore à la CFE (cotisation foncière des entreprises). Le climat économique détérioré rend également plus difficile la levée de l'impôt pour les ménages et les entreprises. Les collectivités ultramarines sont historiquement plus dépendantes des dotations de l'État que celles de la métropole. Le budget 2026, avec les efforts demandés aux collectivités pour réduire le déficit public national, pourrait avoir un impact particulièrement lourd sur La Réunion.

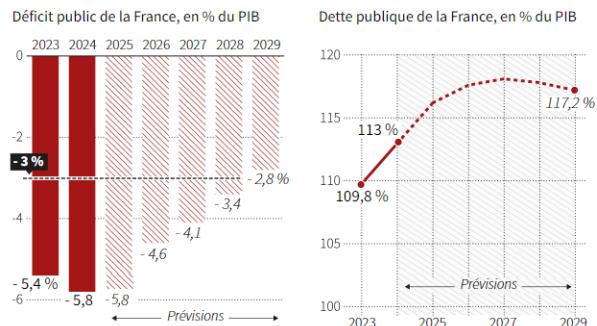
II. PLF 2026 : austérité sélective et progressive

Le contexte financier de l'année 2026 en France est dominé par un impératif de réduction drastique du déficit public. Après une période de dépenses importantes, notamment pour faire face à l'inflation et à la crise énergétique, le gouvernement doit, malgré les concessions, se fixer des objectifs ambitieux pour rétablir les comptes.

La dette publique française s'élève à 3 350 milliards d'euros, soit 116 % du PIB, ce qui la place au troisième rang de l'UE.

Le déficit budgétaire atteint 5,8 % du PIB et dépasse largement la limite de 3 % fixée par l'UE, en raison notamment des dépenses post-COVID et des subventions énergétiques.

Les paiements d'intérêts s'élèvent désormais à 50 milliards d'euros par an, dépassant les dépenses de défense.



Le plan d'austérité de M. Bayrou, d'un montant de 44 milliards d'euros, comprenant 21 milliards d'euros de réduction des dépenses et 7 milliards d'euros d'impôts, visant à réduire le déficit à 4,6 % en 2026, s'est heurté à une opposition farouche, et a causé la chute de son gouvernement lors du vote de confiance du parlement.

Fraîchement nommé le Premier Ministre, Sébastien Lecornu, a dévoilé ses premiers arbitrages, annonçant par la même une rupture, sur le fond et la forme, avec son prédécesseur.

En renonçant à l'une des mesures les plus controversées du projet de budget de son prédécesseur François Bayrou, la suppression de deux jours fériés, le Premier Ministre semble vouloir déminer le terrain et réouvrir le débat.

Néanmoins, au lendemain de la dégradation de la note de la dette souveraine française par l'agence Fitch le Premier Ministre n'entendait pas pour autant dévier de la trajectoire budgétaire fixée par son prédécesseur appelant à tenir une trajectoire saine sans toutefois en préciser le curseur exact entre les 44 milliards souhaités par son prédécesseur et les 22 milliards du PS.

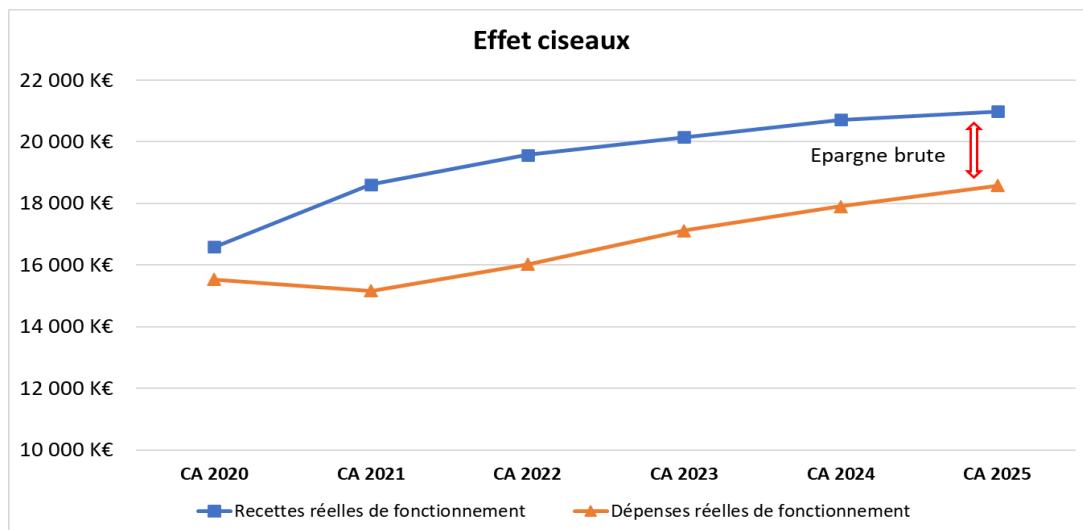
A la date de la rédaction du présent rapport et sous le gouvernement Lecornu II, la gouvernance budgétaire est marquée par l'absence d'une majorité stable à l'Assemblée nationale, ce qui rend l'examen du budget particulièrement sensible. Lecornu a déclaré vouloir parvenir à un budget avant la fin de l'année 2025 et s'est engagé dans de nombreuses consultations parlementaires. Le contexte politique reste instable avec des menaces de motion de censure et des alliances fluctuantes.

Les discussions budgétaires ont pris une dimension politique accrue : il ne s'agit plus uniquement de chiffres, mais d'arbitrages profonds entre fiscalité, dépenses publiques, endettement et autonomie des collectivités. Le gouvernement Lecornu cherche à conjurer l'instabilité politique tout en imposant une trajectoire de maîtrise des comptes, mais il est confronté à de fortes attentes — notamment de la part des collectivités locales — et à des tensions parlementaires persistantes.

III. La situation financière de la ville de Petite-Île

En 2025, la Ville de Petite-Île s'inscrit dans la tendance observée au niveau national : celle d'une évolution budgétaire marquée par des marges de manœuvre plus contraintes. Ce contexte, commun à l'ensemble des communes françaises, résulte principalement de l'inflation, des revalorisations salariales décidées par l'État et du ralentissement de la croissance des recettes.

Malgré ces contraintes, la situation financière de la collectivité demeure globalement maîtrisée. Les fondamentaux budgétaires restent solides, et la Ville poursuit ses efforts pour maintenir un équilibre durable entre maîtrise des dépenses, maintien d'un haut niveau de service public et poursuite de l'investissement.



En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +3,4 %, tandis que les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +1,3 %. L'épargne brute recule de 15 % et l'épargne nette de 28 %, mais ces indicateurs demeurent dans des zones de vigilance maîtrisées. L'encours de dette (16,4 M€) reste soutenable, avec une capacité de désendettement de 6,8 années, bien en deçà du seuil d'alerte.

La trajectoire financière pour 2025 se traduit par une épargne nette prévisionnelle de +1,3 M€, confirmant la solidité de la gestion communale.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	16 589 K€ 12,22%	18 615 K€ 5,16%	19 576 K€ 2,91%	20 145 K€ 2,80%	20 710 K€ 1,31%	20 982 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	15 537 K€ -2,39%	15 165 K€ 5,63%	16 019 K€ 6,86%	17 118 K€ 4,56%	17 898 K€ 3,80%	18 578 K€
Epargne Brute (CAF)	1 052 K€	3 450 K€	3 557 K€	3 027 K€	2 812 K€	2 404 K€
Evol.		228,05%	3,10%	-14,90%	-7,10%	-14,51%
Taux d'épargne brute	6%	19%	18%	15%	14%	11%
- Remboursement du capital de la dette (hors remboursement anticipé)	987 K€	978 K€	1 066 K€	936 K€	1 029 K€	1 121 K€
Epargne nette (hors remboursement anticipé de la dette)	18 K€ 13633,33%	2 472 K€ 0,77%	2 491 K€ -16,06%	1 783 K€ -14,73%	1 283 K€ -28,04%	
En-cours de dette	14 578 K€ -6,71%	13 600 K€ 8,51%	14 757 K€ 7,30%	15 834 K€ -8,52%	14 485 K€ 12,97%	
Capacité de désendettement (en années)	14,5	3,9	4,1	5,2	5,2	6,8

A. LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent sous l'effet de plusieurs facteurs structurels : hausse des charges de personnel (+4 %), progression modérée des charges externes et maintien des soutiens aux associations et au CCAS. La Ville continue d'agir avec prudence et responsabilité en préservant les grands équilibres financiers tout en garantissant la qualité du service public rendu nécessaire à la population.

1) Les recettes

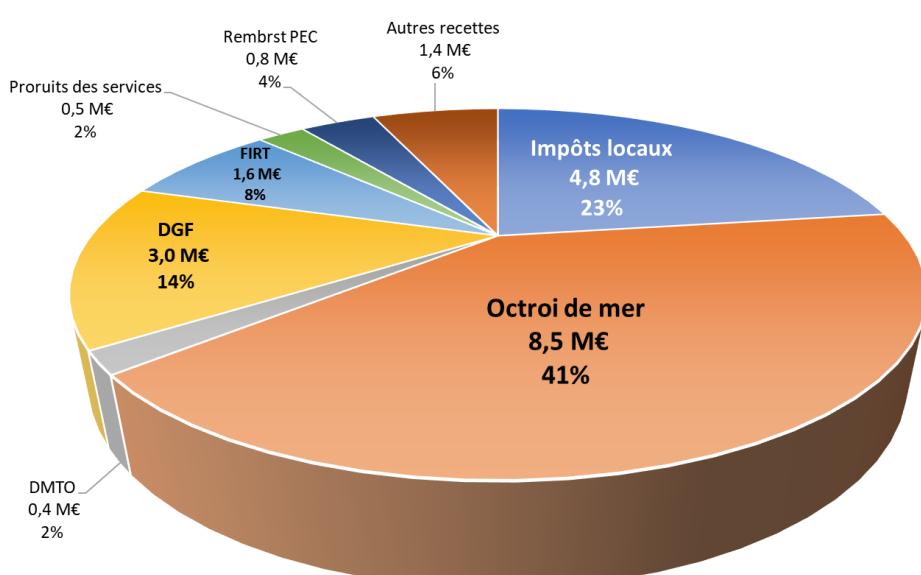
Lors du vote du budget 2025, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe (TF, TFNB, etc.) ni les tarifs municipaux (cantine, école de musique, etc.), privilégiant la stabilité et le pouvoir d'achat des habitants.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +1,3 % en 2025.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(en Milliers d'€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	Evolution moyenne annuelle
RRF	16 589	18 615 12,22%	19 576 5,16%	20 145 2,91%	20 710 2,80%	20 982 1,31%	4,9%
Produits des services (R70)	655	842 28,49%	1 039 23,40%	926 -10,88%	465 -49,78%	474 1,94%	-1,4%
Impôts et taxes (R73)	8 111	9 422 16,16%	9 126 -3,14%	9 572 4,89%	9 967 4,13%	10 150 1,84%	4,8%
Fiscalité locale (R731)	3 532	3 740 5,88%	4 488 20,00%	4 852 8,11%	5 025 3,57%	5 193 3,34%	8,2%
Dotations et participations (R74)	3 612	3 892 7,76%	4 184 7,50%	3 947 -5,66%	4 586 16,19%	4 448 -3,01%	4,6%
Atténuation de charges (R013)	244	277 13,70%	151 -45,49%	240 58,94%	356 48,33%	260 -26,97%	9,7%
Autres produits (R75)	160	146 -9,03%	414 183,56%	461 11,35%	242 -47,51%	390 61,16%	39,9%
<i>Produits financiers (R76)</i>	10	-	17	-	34	6	
<i>Produits spécifiques (R77)</i>	264	296	10	147	9	21	
<i>Reprises amort. Dépréciat prov. (R78)</i>	-	-	147	-	26	40	

La structure des recettes pour 2025



► La fiscalité locale (chapitre 731)

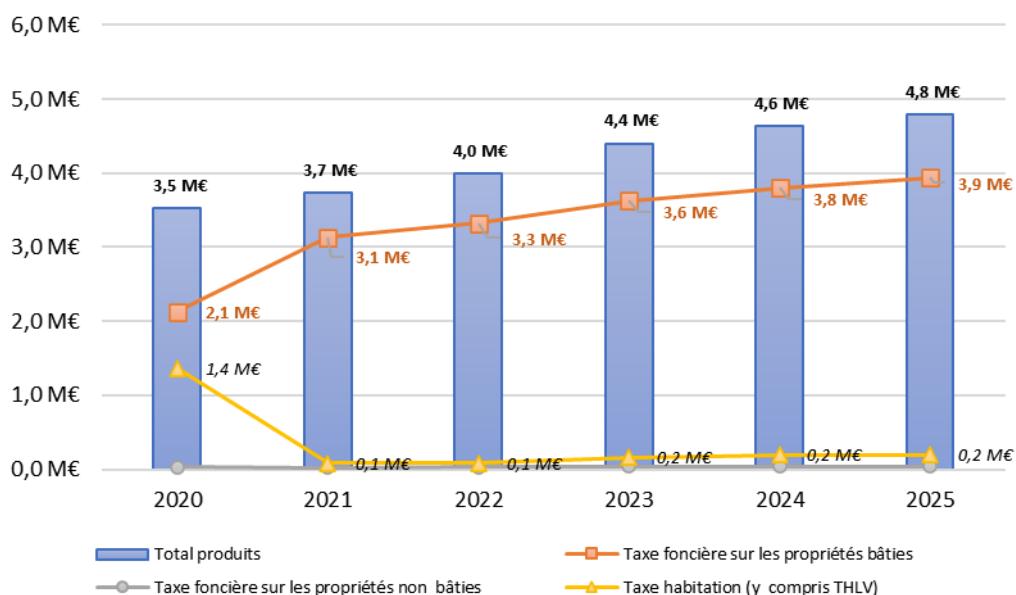
En 2025, les produits de la fiscalité locale progressent de + 3,3 % par rapport à 2024.

Parmi celles-ci, les **contributions directes (4,8 M€)** évoluent de + 3,5 % par rapport à 2024, (*contre + 5,3 % en 2024 et + 10,3 % en 2023*). Cette progression prend en compte la stabilité des taux communaux, l'évolution physique et la revalorisation forfaitaire des bases.

En 2025, la dynamique de la fiscalité locale continue de ralentir, sous l'effet du recul de l'inflation (+ 1,7 % de revalorisation forfaitaire des bases, contre + 3,9 % en 2024).

Evolution des contributions directes

Impôts	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol. 2024/2025
Base TH	7 709 089 17,17%	2 929 557 17,17%	2 424 412 17,17%	509 100 17,17%	509 241 17,17%	510 211 17,17%	0,19 %
Taux Produit	1 323 651	50 301	41 622	87 412	87 823	87 823	0,00 %
Base THLV	2 486 611 17,17%	2 117 771 17,17%	2 497 554 17,17%	4 347 753 17,17%	6 293 551 17,17%	6 306 440 17,17%	0,20 %
Taux Produit	42 695	36 361	42 883	74 647	108 064	108 064	0,00 %
Base TFPB	7 839 620 27,11%	7 824 119 40,05%	8 293 429 40,05%	9 067 976 40,05%	9 492 138 40,05%	9 833 000 40,05%	3,59 %
Taux Produit	2 124 553	3 131 465	3 319 842	3 630 548	3 800 977	3 938 117	0,00 %
Base TFPNB	10 466 2 31,50%	10 4557 31,50%	10 864 44 31,50%	115 452 31,50%	118 490 31,50%	120 500 31,50%	3,61 %
Taux Produit	32 969	32 935	34 223	36 367	37 324	37 958	1,70 %
Autres (rôles suppl.)	8 550	11 168	35 032	7 325	12 910	12 000	-7,05 %
Effet du coefficient correcteur "TH"	478 109	517 911	566 244	590 677	614 030		3,95 %
TOTAL PRODUITS	3 532 418	3 740 339	3 991 513	4 402 543	4 637 776	4 797 991	3,45 %
Evol.	2,8%	5,9%	6,7%	10,3%	5,3%	3,5%	



La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les foyers en 2023. Elle est cependant maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour les communes, la perte est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ainsi qu'une fraction de TVA nationale.

La principale conséquence de cette réforme est la perte de l'autonomie fiscale pour les collectivités locales. Auparavant, les communes et intercommunalités avaient la possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation, leur donnant un levier direct sur leurs ressources. Avec la suppression de cet impôt, elles ont perdu cette capacité de décision.

► Les impôts et taxes (chap. 73)

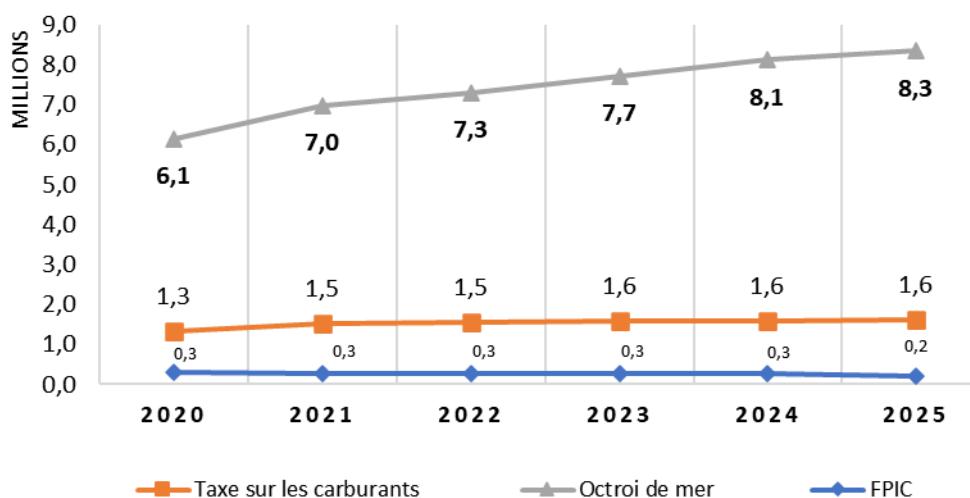
En 2025, les produits des impôts indirects progressent de + 1,8 %, contre + 4,1 % en 2024 et 4,9 % en 2023.

Parmi ces derniers, l'**octroi mer**, principale recette de fonctionnement (41 %) **progresse de + 2,8 %**. Une dynamique en nette recul par rapport à 2024 (+ 5,2 %) et 2023 (+ 5,7%).

La taxe sur les carburants (FIRT) progresse quant à elle de +1 ,5 %.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) recule de 25,5% en 2024. La sortie progressive de la CIVIS du dispositif FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) conduira à la perte totale de cette recette en 2028.

	En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts et taxes (R 73)		8 111 191 -3,01%	9 422 236 16,16%	9 126 190 -3,14%	9 571 612 4,88%	9 967 356 4,13%	10 150 107 1,83%
FPIC		291 376 3,32%	282 819 -2,94%	279 212 -1,28%	277 870 -0,48%	261 208 -6,00%	194 509 -25,53%
Taxe sur les carburants		1 343 000 -10,44%	1 513 191 12,67%	1 546 069 2,17%	1 575 095 1,88%	1 583 752 0,55%	1 607 202 1,48%
Octroi de mer		6 148 101 0,68%	6 986 666 13,64%	7 300 909 4,50%	7 718 647 5,72%	8 122 396 5,23%	8 348 396 2,78%
Taxe additionnelle aux droits de Autres taxes		227 551 101 163	414 011 225 549				



Ressource fiscale essentielle pour les collectivités locales des départements et régions d'outre-mer (DROM), l'octroi de mer est pointé du doigt comme un facteur de la cherté de la vie et un frein à la compétitivité.

Des discussions ont été relancées début 2025 pour une nouvelle réforme, avec des positions divergentes :

- **La Cour des comptes** a plusieurs fois recommandé une réforme en profondeur, jugeant le dispositif peu transparent, manquant de prévisibilité et d'une efficacité limitée pour la protection de l'économie locale,
- **Les élus locaux** sont très attachés à l'octroi de mer, la considérant comme un outil indispensable à leur autonomie financière. Ils soulignent qu'une suppression ou une refonte radicale de la taxe pourrait mettre en péril l'équilibre budgétaire des collectivités.
- **Les acteurs économiques et les défenseurs du pouvoir d'achat** dénoncent quant à eux l'effet de l'octroi de mer sur la hausse des prix et la dépendance aux importations.

► Les dotations et participations (R74)

Les dotations et les participations (chapitre 74) recul de 3 %.

En retraitant les données de la PARS, l'évolution sur ce chapitre est de + 4,2%, après un recul de -5,7 % en 2024. Cette évolution est néanmoins à prendre avec précaution, compte tenu de la variabilité de certaines participations d'une année sur l'autre (Département, Région).

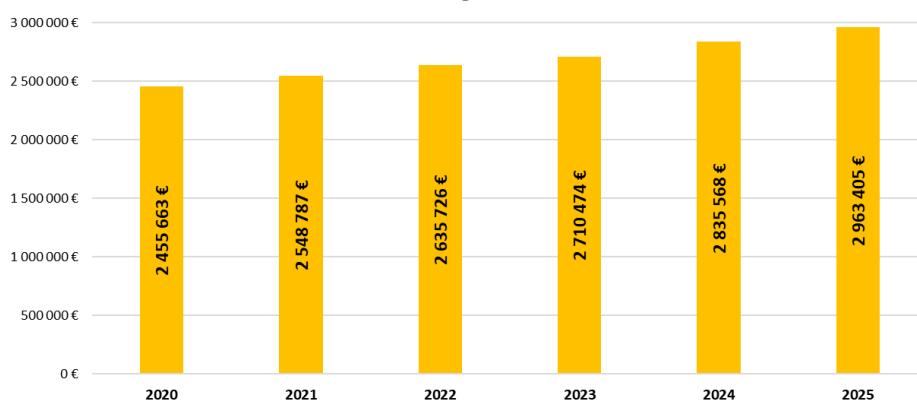
Parmi celles-ci, la **DGF (dotation globale de fonctionnement) progresse de + 4,5 % par rapport à 2024,** essentiellement du fait de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) qui maintient depuis trois ans un dynamisme supérieur à 5 %. La dotation forfaitaire progresse quant à elle de 2,5 %.

En 2025, la baisse des quotas, de la durée et des taux de remboursement des contrats aidés conduisent à **une baisse significative de la participation de l'Etat.**

A relever également sur ce chapitre en 2025 que les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes foncières sont de 262 K€ et la participation CAF sur la restauration scolaire PARS de 349 K€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol. moyenne annuelle
Dotations et participations (R74)	3 611 620 <i>-1,48%</i>	3 891 922 <i>7,76%</i>	4 183 503 <i>7,49%</i>	3 946 681 <i>-5,66%</i>	4 585 457 <i>16,19%</i>	4 448 000 <i>-3,00%</i>	4,86%
74111 Dotation forfaitaire	1 319 625 € 0,51%	1 334 693 € 1,14%	1 343 224 € 0,64%	1 345 804 € 0,19%	1 372 856 € 2,01%	1 407 365 € 2,51%	
741125 DACOM	1 136 038 € 5,13%	1 214 094 € 6,87%	1 292 502 € 6,46%	1 364 670 € 5,58%	1 462 712 € 7,18%	1 556 040 € 6,38%	
Total DGF	2 455 663 € 2,02%	2 548 787 € 3,79%	2 635 726 € 3,41%	2 710 474 € 2,84%	2 835 568 € 4,62%	2 963 405 € 4,51%	3,33%
74718 ETAT (CUI, etc.)	665 406 €	909 660 €	1 143 250 €	874 053 €	981 808 €	820 078 €	
7472 Région	7 654 €			26 457 €	3 029 €	11 670 €	
7473 Départements	- €	115 285 €	60 640 €	34 000 €	50 794 €	5 600 €	
7476 CAF			11 356 €	2 839 €	323 101 €	348 684 €	
74833 Etat - Compensation TF	350 026 €	232 971 €	232 537 €	249 758 €	258 119 €	262 563 €	
Autres	132 871 €	85 219 €	99 994 €	49 100 €	133 038 €	36 000 €	

Evolution de la dotation globale de fonctionnement



Principale dotation de l'État aux collectivités locales, le montant total de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances. Ensuite, ce montant est réparti entre les collectivités selon un calcul complexe qui intègre deux parties : la part forfaitaire et la part de péréquation.

La part de péréquation a pour objectif de réduire les inégalités de richesses et de charges entre les collectivités. Elle vise à aider davantage les collectivités les plus défavorisées selon des critères précis, comme le potentiel fiscal et les charges qu'elle supporte (logements sociaux, etc.).

Hormis sa complexité, le **gel de l'indexation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est actuellement sujet à de vives tension entre les Elus locaux et le gouvernement.** Entre 2014 et 2017, une baisse drastique de la DGF a eu lieu, ce qui a considérablement réduit les moyens financiers des collectivités. Depuis 2018, la tendance est plutôt à une stabilité en euros courants, mais cette stabilité équivaut à une diminution en euros constants à cause de l'inflation.

► Evolution des produits des services et domaines

Pour 2025, comme pour les exercices précédents, la Ville n'a pas revu sa politique tarifaire.

L'ensemble des tarifs des services publics représente un peu moins de 500 K€, soit environ 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Stable par rapport à l'exercice précédent ses recettes couvrent différents domaines tel que la cantine scolaire, les activités périscolaires, les activités culturelles, sportives et de loisirs ou encore l'occupation du domaine public et les droits de places dans les fêtes foraines.

Note : Un changement de méthode de comptabilisation de la PARS (aide de la CAF sur la restauration scolaire), conduit depuis 2024 à réduire le poids de ce chapitre dans les recettes de gestion en faveur du chapitre 74.

2) Les dépenses

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +3,8 %, après une augmentation de + 4,6 % en 2024 et + 6,9 % en 2023.

Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels expliquent cette évolution qui reste contenue au regard du contexte inflationniste et des hausses salariales nationales.

Dépenses de personnel : C'est le premier poste de dépenses. Son évolution est fortement impactée par les décisions de l'État mais également par des facteurs endogènes :

- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique, revalorisation du SMIC, qui se répercutent directement sur la masse salariale des communes,
- Augmentation des taux de cotisations sociales,
- Effet « glissement vieillesse technicité (GVT) », qui correspond à la progression naturelle des carrières des agents,
- Augmentation des effectifs, liée à l'élargissement des missions des communes ou à l'amélioration des services publics,
- Actions municipales en faveur du pouvoir d'achat des agents (tickets restaurant, monétisation des CET, etc.).

Achats et charges externes : Ces dépenses sont liées au coût des biens et services nécessaires au fonctionnement des communes. La hausse des prix impacte directement ces coûts. L'évolution des contrats de gestion pour la collecte des déchets, l'eau ou d'autres services, entraînent également une augmentation des charges.

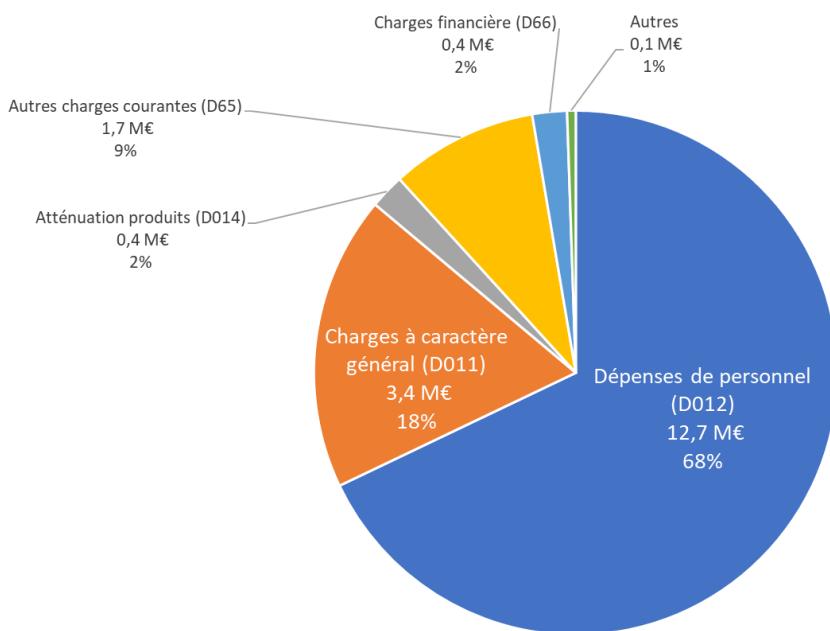
Les subventions et participations versées : Les soutiens au tissu associatif et au CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) demeurent une priorité. La subvention au CCAS s'établit à 650 000 € en 2025, en hausse maîtrisée pour accompagner les besoins sociaux. Il est un outil indispensable de la ville pour mettre en œuvre sa politique sociale de proximité. Les associations, notamment sportives et culturelles, sont des partenaires essentiels de la ville. Elles contribuent au dynamisme local et à la cohésion sociale. Le soutien financier de la ville est souvent une question de survie pour ces structures.

Charges financières : Les charges financières (intérêts de la dette) évoluent également à la hausse avec des taux d'intérêt toujours relativement élevés, rendant le recours à l'emprunt plus coûteux pour financer les investissements.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(en Milliers d'€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	Evolution moyenne annuelle
DRF Evol. %	15 537 -2,39%	15 165 -2,39%	16 019 5,63%	17 118 6,86%	17 898 4,56%	18 578 3,80%	3,7%
Dépenses de personnel (D012) Evol. %	11 143 -1,59%	10 966 3,00%	11 295 3,00%	11 847 4,89%	12 200 2,98%	12 687 3,99%	2,7%
Charges à caractère général (D011) Evol. %	1 988 14,74%	2 281 7,72%	2 457 7,72%	2 870 16,81%	3 309 15,30%	3 360 1,54%	11,2%
Atténuation produits (D014) Evol. %	493 11,56%	550 -28,36%	394 0,25%	395 0,76%	398 8,54%	432 8,54%	-1,4%
Autres charges courantes (D65) Evol. %	1 264 -10,28%	1 134 36,07%	1 543 36,07%	1 719 11,41%	1 632 -5,06%	1 655 1,41%	6,7%
Charges financière (D66) Evol. %	180 -13,33%	156 84,62%	288 -0,35%	287 25,09%	359 6,69%	383 6,69%	20,5%
Charges spécifiques (D67)	469	32	-	-	-	1	
Dotations aux provisions dépréciation (D68)	-	46	42	-	-	60	

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

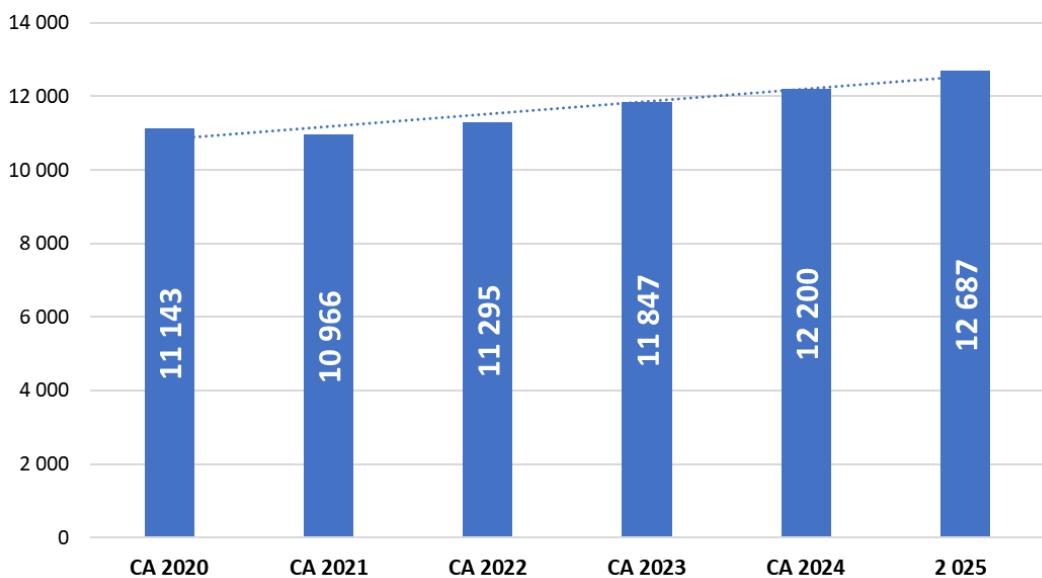


► Les dépenses de personnel (chap. 012) augmentent de près de + 4 % par rapport à 2024, après une augmentation de + 3 % en 2024 et de + 4,9 % en 2023.

Les charges de personnel représentent en 2025 68 % des charges réelles de fonctionnement. Un ratio en diminution par rapport à 2024 et en nette diminution depuis 2020 (75%), principalement du fait de l'augmentation du poids des autres dépenses dans le total des charges, mais pas seulement, puisque l'on peut constater une véritable maîtrise des effectifs sur la période.

L'essentiel de la hausse des dépenses de personnel sur la période 2020 à 2025 est dû aux augmentations du point d'indice et du SMIC.

Dépenses de personnel (milliers d'€)



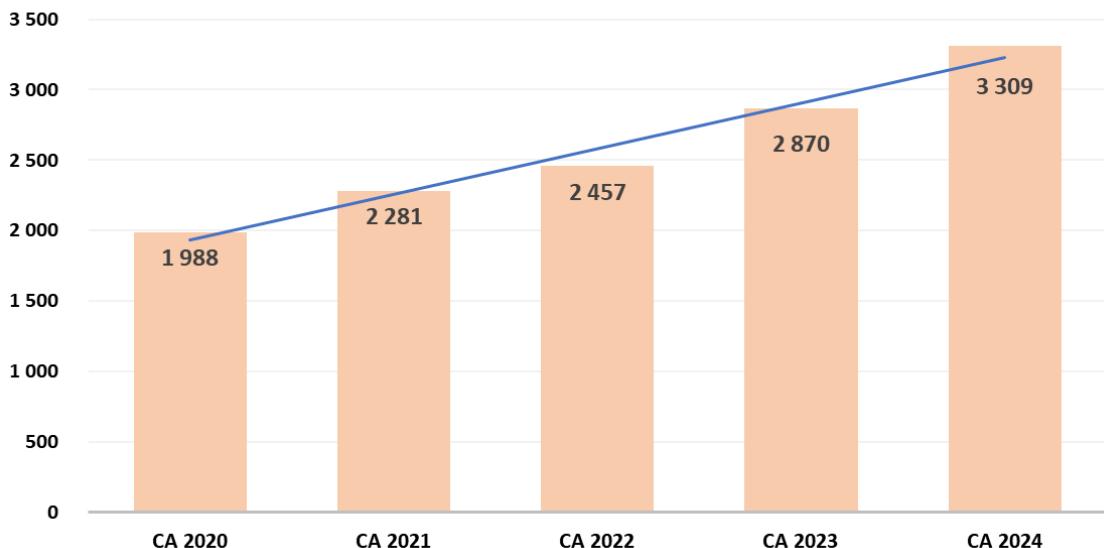
► **Les achats et charges externes (chap. 011) augmentent de + 2 % par rapport à 2024.** Elles représentent en 2025, **18 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

Les achats et charges externes sont les achats de matières et de fournitures : denrées alimentaires pour la cantine scolaire, eau, carburant, entretien, fournitures administratives, scolaires, etc. et sont pour partie liés aux investissements réalisés (entretien des voiries, des bâtiments, des terrains et du matériel).

L'inflation est la principale cause de l'augmentation des coûts. Le budget de la ville a été particulièrement percuté par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et de l'alimentation.

Les dépenses communales ont également évolué, notamment s'agissant des fêtes et cérémonies, des frais relatifs au traitement des déchets (redevances spéciales, bennes de recyclage et/ou de récupération des déchets, etc.) et à l'entretien des espaces publics.

Charges à caractère général (milliers d'€)



► Les autres charges de gestion courantes (chap. 65).

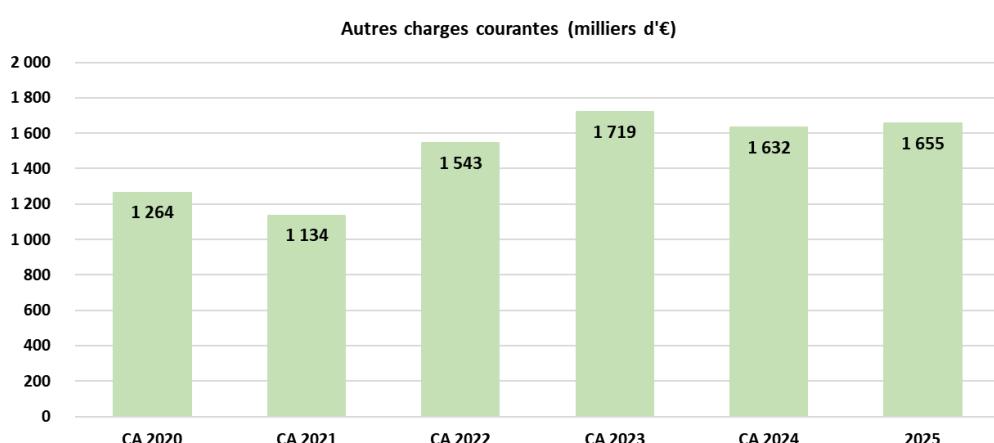
En progression de +1,4 %, les subventionnements et autres participations représentent en 2025 **9 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

La subvention au CCAS représente une charge importante pour ce chapitre : 650 000 € en 2025, contre 530 000 € en 2024. Il convient de préciser que la subvention versée au CCAS est ajustée chaque année en fonction des besoins du service concerné et de l'évolution de la masse salariale du CCAS.

La contribution de fonctionnement obligatoire versée au SDIS est de **314 000 € en 2025**, contre 301 000 € en 2024 et 287 000 € en 2023 soit une augmentation de 9.4% sur la période.

Les subventions versées aux structures associatives participant activement au tissu social de la commune est de 564 000 € en 2025, contre 509 000 € en 2024 (+10.8%)

Le chapitre 65 contient également les indemnités des élus pour 180 000 €, charges sociales incluses.



► Les autres charges de fonctionnement

Aux charges de gestion, il convient notamment de rajouter les charges financières (chap. 66), qui comprennent notamment :

- Les intérêts de la dette (329 K€), en augmentation de près de 6 % par rapport à 2024,
- Les frais financiers (54 K€).

EVOLUTION DE CHARGES FINANCIERES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts de la dette	179 352 €	154 129 € -14,06%	286 300 € 85,75%	254 826 € -10,99%	310 481 € 21,84%	328 957 € 5,95%
Frais financier (ligne de trésorerie)	- €	1 481 €	2 013 €	31 562 €	48 730 €	54 043 €
Total charges financières	179 352 €	155 610 € -13,24%	288 313 € 85,28%	286 387 € -0,67%	359 211 € 25,43%	383 000 € 6,62%

A noter également, l'attribution de compensation versé à la CIVIS dans la cadre des transferts de compétences est inscrite pour un montant de 393 K€

B. L'INVESTISSEMENT

1) Les dépenses réelles d'investissement

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses réelles d'investissement sur la période de 2020 à 2025.

DRI	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Remboursement du capital de la dette	988 513 €	978 069 €	3 542 426 €	1 936 138 €	1 336 677 €	1 120 850 €	9 902 672 €
Dépenses d'Equipements Brut (Etudes, acquisitions, travaux)	6 513 276 €	8 709 604 €	9 126 313 €	13 656 987 €	9 724 376 €	9 620 000 €	57 350 557 €
Autres immobilisations financières (portage foncier)	809 046 €	204 877 €	953 033 €	660 293 €	1 847 703 €	511 877 €	4 986 829 €
Opérations pour comptes de tiers (travaux pour le compte de la CIVIS)	- €	- €	- €	905 207 €	242 729 €	352 000 €	1 499 937 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 310 835 €	9 892 550 €	13 621 772 €	17 158 626 €	13 151 486 €	11 604 727 €	73 739 995 €

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). **En 2025, le montant total des échéances en capital est de 1 120 850 €.**

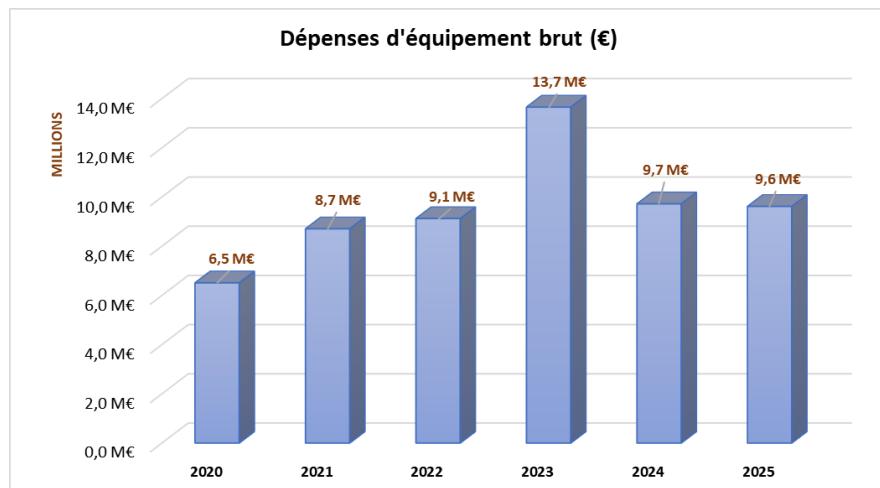
Hors remboursement anticipé et hors opérations sur les crédits relais, le remboursement moyen de la dette en capital sur la période de 2020 à 2025 est d'environ 1 100 000 €. Les écarts constatés sur les exercices 2022, 2023 et 2024, correspondent donc à des remboursements anticipés ou à des remboursements liés à des crédits relais.

Les dépenses d'équipement

La commune poursuit activement son programme d'investissement

Pour 2025, le montant des dépenses d'équipement serait de 9 620 000 € avec notamment la réalisation des opérations suivantes :

- Travaux de recalibrage de la RD31 secteur Ravine-du-Pont : 3,6 M€
- Travaux d'enrobés : 903 K€
- Modernisation de la rue des Palmistes : 700 K€
- Aires de jeux dans les quartiers : 660 K€
- Divers travaux de VRD (restructuration de voirie) : 520 K€
- Programme d'accessibilité (ADAP) : 485 K€
- Patrimoine bâti : 430 K€
- Sécurisation chemin Joseph Lacarre : 235 K€
- Sanitaire public du Centre-Ville : 156 K€
- Logements temporaires d'urgence sur le chemin Denis Levener : 175 K€



2) Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes réelles d'investissement sur la période de 2020 à 2025.

DRI	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% des RRI	TOTAL	% des RRI
Emprunt Long terme	3 500 000 €	- €	1 700 000 €	3 000 000 €	- €	3 000 000 €	27,09%	11 200 000 €	17,77%
Crédit relais	- €	- €	3 000 000 €	- €	- €	- €	0,00%	3 000 000 €	4,76%
Subventions	1 401 533 €	5 122 393 €	4 134 864 €	7 814 054 €	4 968 732 €	3 225 000 €	29,12%	26 666 575 €	42,31%
TAM + FRDE	324 641 €	147 366 €	196 905 €	604 271 €	142 422 €	86 000 €	0,78%	1 501 605 €	2,38%
FCTVA	580 020 €	1 021 357 €	1 121 248 €	1 472 311 €	1 910 865 €	1 309 464 €	11,82%	7 415 265 €	11,77%
Capitalisation	45 000 €	1 751 000 €	1 900 000 €	2 600 000 €	2 500 000 €	3 200 000 €	28,89%	11 996 000 €	19,03%
Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	189 163 €	330 000 €	250 000 €	2,26%	769 163 €	1,22%
Autres	29 368 €	5 258 €	66 472 €	360 878 €	6 428 €	4 800 €	0,04%	473 204 €	0,75%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 880 562 €	8 047 373 €	12 119 489 €	16 040 677 €	9 858 447 €	11 075 264 €		63 021 811 €	

L'investissement est financé par trois grands types de recettes :

- 1- **L'autofinancement (CAF)** : lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement (épargne nette),
- 2- **Les dotations et les subventions d'investissement** : la collectivité reçoit des aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou encore de la CIVIS pour soutenir ses investissements. Ces dotations sont essentielles.
- 3- **L'emprunt** : la collectivité peut décider de compléter son budget d'investissement par un emprunt, ce qui n'est pas possible pour le budget de fonctionnement. La capacité d'endettement d'une collectivité dépend de sa CAF et de son niveau d'endettement existant.

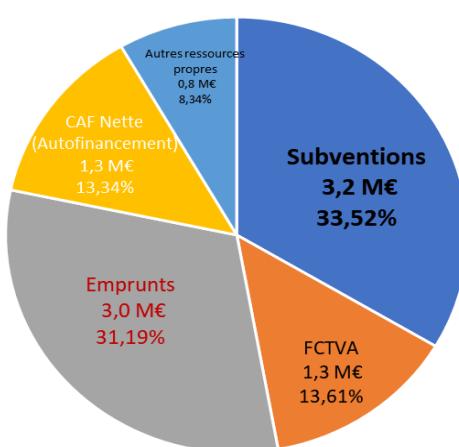
En 2025, les **dépenses d'équipement brut (DEB)**, estimées à **9,62 M€**, ont été financées de manière équilibrée, à hauteur d'un tiers par des subventions, un tiers d'emprunt et un tiers de ressources propres.

Cette répartition illustre la **bonne diversification des sources de financement** et la capacité de la collectivité à mobiliser efficacement les aides extérieures tout en préservant son autofinancement.

Sur l'ensemble de la période **2020-2025**, les investissements réalisés (63 M€) ont bénéficié d'un **taux de subventionnement moyen de 42 %**, d'un **recours à l'emprunt limité à moins de 20 %**, et d'un **autofinancement avoisinant 20 %**.

Ces ratios traduisent une **stratégie d'investissement soutenue mais maîtrisée**, conciliant dynamisme économique, responsabilité budgétaire et maintien d'une capacité de désendettement confortable.

Financement de l'investissement en 2025



C. L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2025, l'**encours de la dette est de 16,4 M€**, soit un ratio de dette de 1 250 €/habitants.

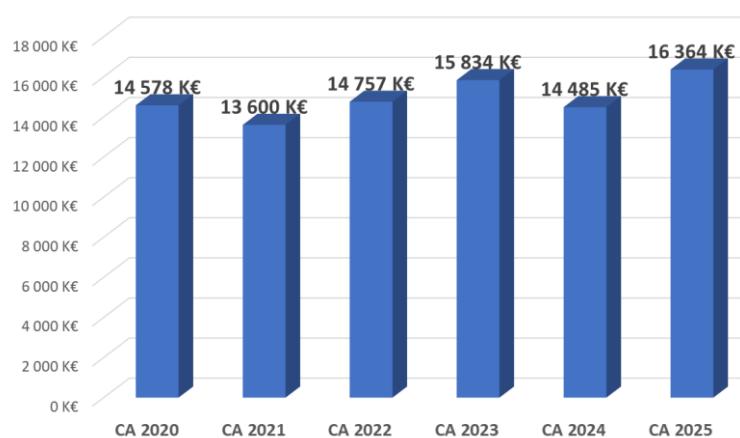
A titre indicatif la moyenne de la strate au 31/12/2024 est de 803 €/hab., la moyenne départementale située à 1 012 €/hab. et la moyenne nationale à 965 €/hab.

Libellé	Population officielle 01/01/2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Petite-Ile	13 091	1 342 €	1 265 €	1 156 €	1 240 €	1 135 €	1 250 €
Moyenne Départementale		1 259 €	1 248 €	1 118 €	1 072 €	1 012 €	nc
Moyenne strate 10 000 à 20 000 hab.		848 €	817 €	801 €	802 €	803 €	nc
Moyenne nationale		954 €	950 €	959 €	956 €	865 €	nc

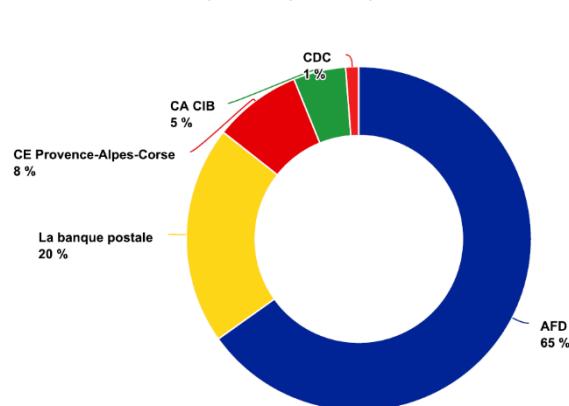
Elle aura connu une évolution modérée et relativement maîtrisée au cours des 6 dernières années (+1,8 M€).

Son niveau reste néanmoins supérieur aux moyennes statistiques. Cette situation est à relier à l'effort soutenu d'investissement sur la période pour moderniser les infrastructures, construire des équipements publics, ou financer des projets de développement local.

Evolution de l'encours de dette



Répartition par banque au 31/12/2025



Banque		Encours	Nb. emprunts	Date d'échéance	Poids
Agence Française de Développement		10 659 587,80 €	19	30/08/2043	65,14 %
La banque postale		3 354 166,56 €	2	01/03/2045	20,50 %
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse		1 350 000,00 €	1	15/12/2043	8,25 %
CA Corporate & Investment Bank		800 000,00 €	1	30/12/2033	4,89 %
Caisse des Dépôts et Consignations		200 000,03 €	1	01/09/2031	1,22 %
		16 363 754,39 €	24		100,00 %

La soutenabilité de la dette est un concept qui évalue la capacité d'un emprunteur, qu'il s'agisse d'un État ou d'une entreprise, à honorer ses obligations de remboursement à long terme sans avoir à recourir à des ajustements budgétaires insoutenables. En d'autres termes, elle juge si la trajectoire de la dette est viable et ne risque pas de devenir incontrôlable.

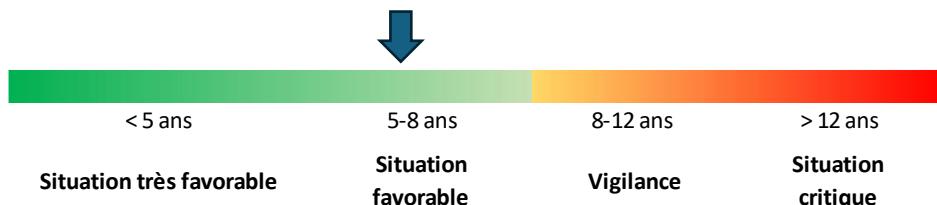
Un des indicateurs clés pour évaluer cette soutenabilité est le ratio de désendettement.

La formule courante est :

Ratio de désendettement = Encours de la dette / Épargne brute

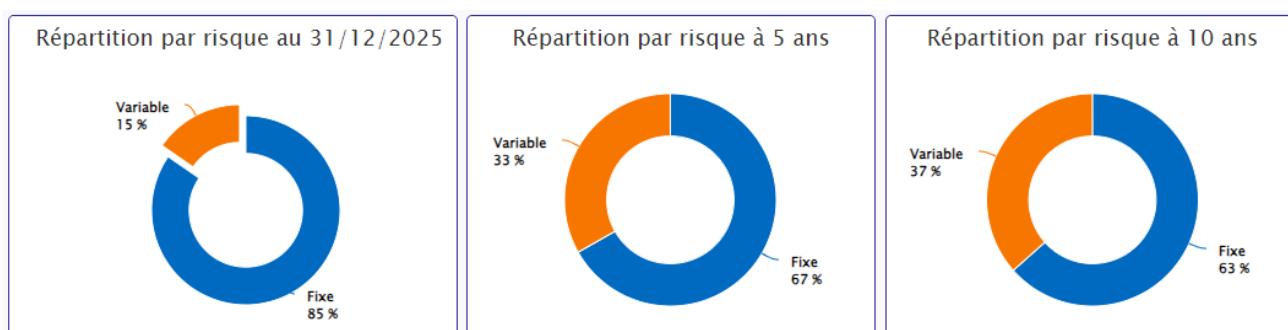
Ce ratio exprime le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en utilisant l'intégralité de l'épargne dégagée. Un ratio élevé indique une plus grande vulnérabilité et une capacité de remboursement plus faible. Le seuil de 8 et 12 ans est respectivement considéré comme le seuil de vigilance et le seuil d'alerte pour les collectivités locales.

Le ratio de désendettement de la ville demeure toujours favorable en 2025 : avec 6,8 années.



La structure de la dette reste essentiellement à taux fixe (85% de l'encours) assurant ainsi un niveau de frais financiers et de risque maîtrisé.

La hausse des taux conduit néanmoins la ville à s'orienter pour les nouveaux prêts vers des contrats à taux variables (plus flexibles), avec des indexations réglementaires (Livret A) ou de la zone euro (Euribor, Ester)



Le taux moyen de la dette de Petite-Île est de 2,03 %.

Taux moyen payé 2025

2,03 % (30/360)

Taux moyen payé 2024

1,99 %

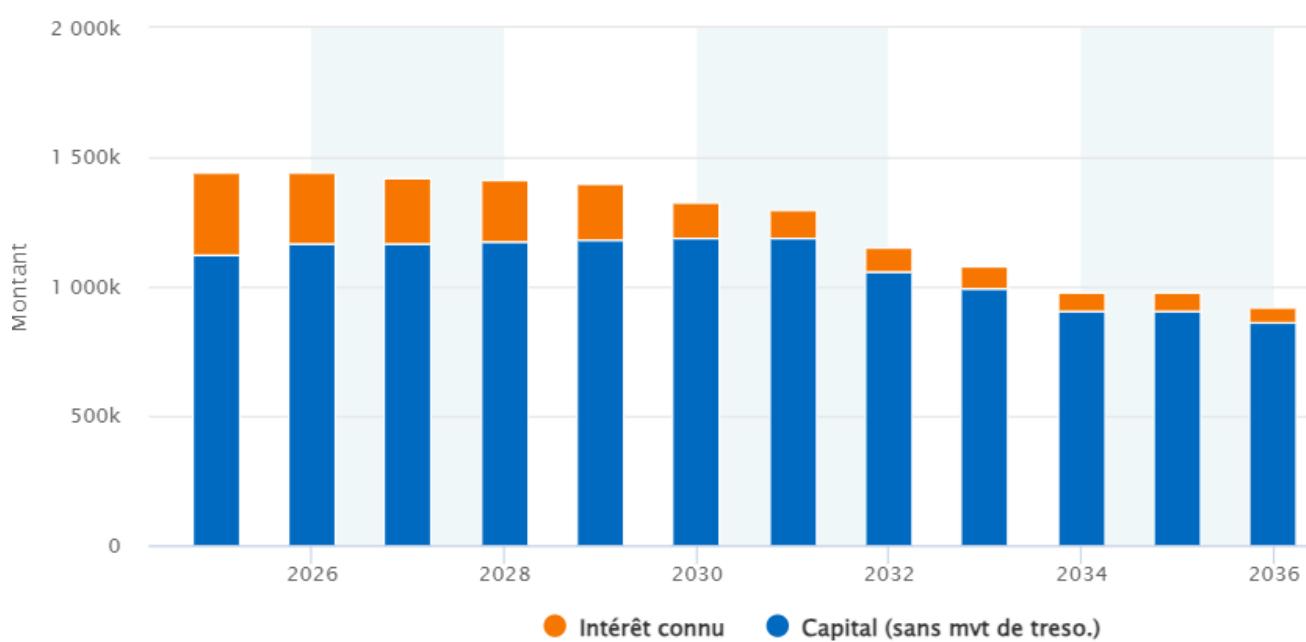
+0,03 % ▲

L'annuité de la dette est composée de deux éléments : le remboursement du capital (dépense d'investissement) et les intérêts (dépense de fonctionnement). Analyser son évolution permet de comprendre la capacité de la commune à faire face dans le temps à ses engagements financiers.

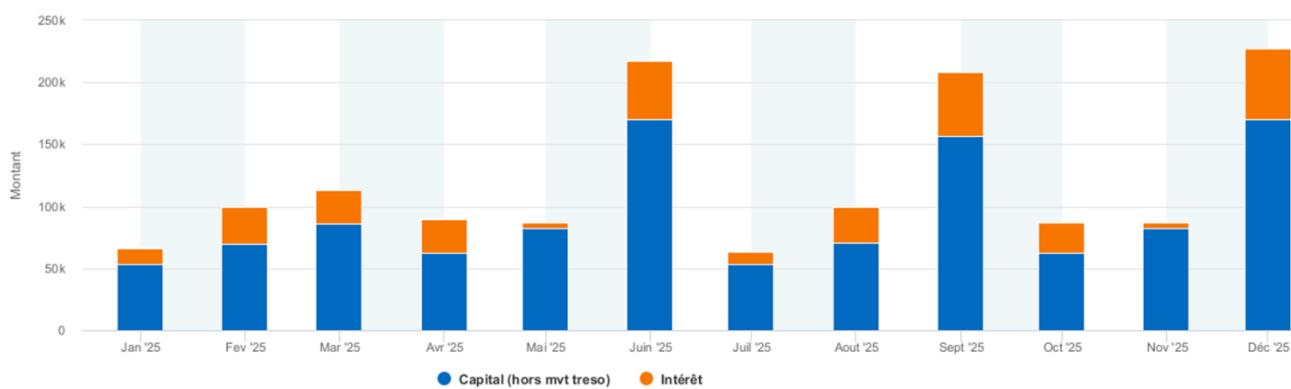
Les charges d'intérêt ont connu une augmentation notable en 2023, reflétant la hausse des conditions de marché et des taux d'emprunt. Cependant, malgré cette augmentation, **les charges d'intérêt ne représentent qu'environ 2 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville**, ne posant pas de problème structurel majeur.

Le remboursement du capital est une dépense d'investissement qui doit être couverte par les ressources d'investissement (article L 1612-4 du CGCT). Sur la période 2020-2025 **le remboursement en capital (hors crédit relais et remboursement anticipé)** reste relativement stable à 1,1 M€ en moyenne.

L'annuité de la dette



Les échéances de la dette en 2025



D. LA GESTION DE LA TRESORERIE

La gestion de trésorerie regroupe l'ensemble des techniques et des actions mis en œuvre pour anticiper et optimiser les flux d'argent. La ligne de trésorerie est un outil clé dans ce contexte, permettant de gérer les décalages entre les dépenses et les recettes.

Le principal enjeu étant de prévenir les déficits de trésorerie et donc d'éviter une rupture de paiement. Les recettes (impôts locaux, dotations de l'État) et les dépenses (salaires, factures, investissements) ne s'équilibrent pas toujours sur le calendrier.

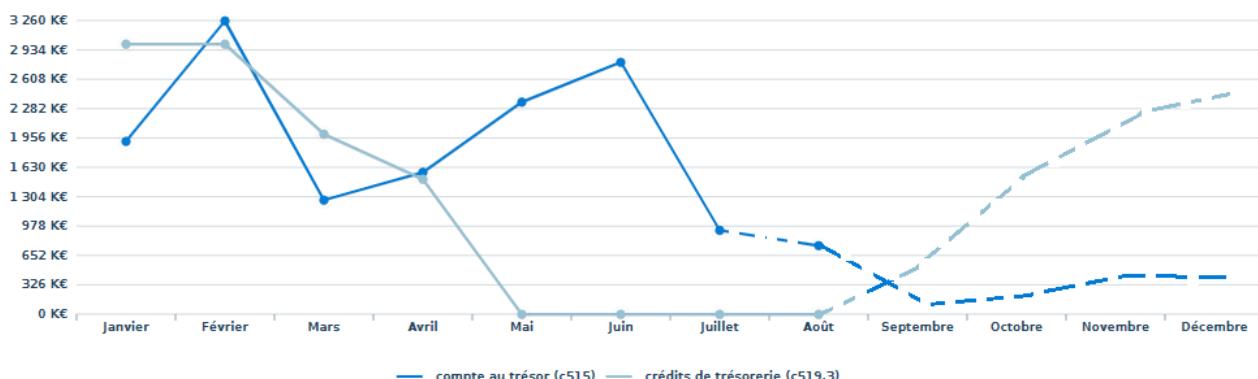
La ville a donc, en juillet 2025, souscrit (renouvellement) à une ligne de trésorerie de 3 M€ auprès de la CEPAC, pour une durée de 12 mois maximum.

A la date de ce présent rapport, cette ligne a été mobilisé à hauteur de 0,5 M€ pour un disponible de 2,5 M€.

La précédente ligne a été sollicitée au 1er trimestre, mais remboursée et soldée un peu avant son terme.

Le coût de cet outil a représenté 50 K€ 2024, environ 40 K€ à prévoir sur 2025. Nécessaire, il reste maîtrisable et supportable.

L'évolution de la trésorerie



E. LES RESSOURCES HUMAINES

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé de la commune. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière.

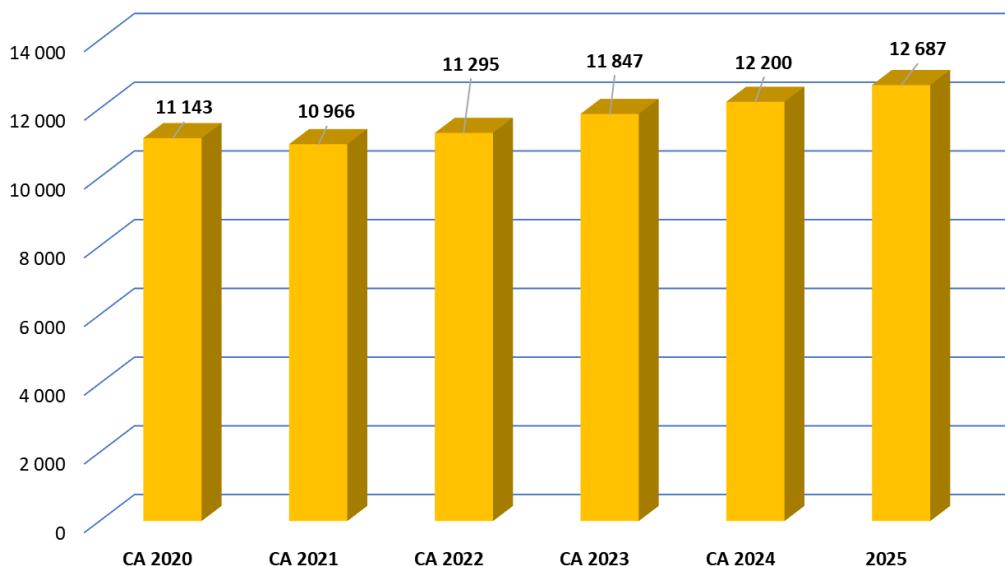
En 2025, la masse salariale représente 68 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, soit près de 12,7 M€. Pour mémoire ce ratio était de 71,7 % en 2020 et de 72,3 % en 2021.

Le ratio des dépenses de personnel dans le budget est un indicateur financier clé qui permet d'évaluer la gestion et la structure des dépenses de la collectivité.

Ce ratio a sensiblement diminué sur la période de 2020 à 2025 (72,3 % en 2021), consécutivement à de gros efforts de maîtrise de l'effectif mais également du fait de l'évolution à la hausse du poids des autres dépenses de fonctionnement, notamment des chap. 011 et chap. 66.

Le graphique ci-après reprend l'évolution des dépenses de personnel de 2020 à 2025.

Dépenses de personnel (D012) en Milliers d'€



1) La structure des effectifs et son évolution

En 2025, les effectifs présents s'élevaient à 354 agents, dont 226 agents sur emplois permanents représentant 220,72 équivalents temps plein (ETP) et 129 agents sur emplois non permanents.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents sont les suivantes :

- Prédominance de la filière technique (49 %) ;
- Prépondérance des agents relevant de la catégorie C (catégorie C 85 % ; catégorie B 9 % ; catégorie A 6 %) ;
- 57 % d'hommes et 43 % de femmes ;

En 2025, la collectivité a enregistré au cours de l'année sur l'effectif permanent :

- * 1 démission,
- * 18 recrutements,
- * 7 départs en retraite.
- * 1 nomination, dont 0 par voie de détachement, 1 par voie de promotion interne,

⇒ Précisions emplois non permanents :

- 125 agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé.
- 4 agents recrutés comme saisonniers ou occasionnels.

⇒ Répartition par genre et par statut :

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	66 %	34 %
Contractuels	50 %	50 %
Ensemble	57 %	43 %

⇒ Moyenne d'âge et pyramide des âges

Selon une étude de juin 2023 réalisée par le ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, la fonction publique territoriale est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans.

En moyenne, les agents de la collectivité ont 52 ans.

Age moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	52,8
Contractuels permanents	52,20
Ensemble des permanents	52,20

⇒ Principaux cadres d'emplois :

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40 %
Adjoints administratifs	20 %
Agents de maîtrises	7 %
Rédacteurs	4 %
Attachés	3 %
Ingénieurs	2 %

Répartition de l'effectif par catégorie

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	2026
Titulaires	A	11	9	9	9	10	10
	B	21	21	21	19	19	19
	C	50	46	47	42	47	46
	Total	82	76	77	70	76	75
		Evol.	-3	-6	1	-7	6
						-1	6
Non titulaires (CDI)	A	0	0	0	0	0	1
	B	0	0	0	0	0	0
	C	122	118	113	106	101	99
	Total	122	118	113	106	101	100
		Evol.	-6	-4	-5	-7	-5
						-1	0
CDD	A	1	1	1	1	0	0
	B	1	1	2	1	3	4
	C	13	18	20	29	35	50
	Total	15	20	23	31	39	51
		Evol.	1	5	3	8	15
							-3
Contrats aidés		120	124	125	124	125	125
		Evol.	5	4	1	-1	0
						0	0
Apprentis		0	0	2	1	1	2
		Evol.	0	0	2	-1	0
						0	1
Effectif total		339	338	340	332	342	355
		Evol.	-3	-1	2	-8	10
						13	4

2) Inclusion et handicap

Assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, devant atteindre 6% de l'effectif total des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, la Ville de Petite-Ile présente un taux légèrement supérieur au seuil de cette obligation et s'élevant à 6,7 % au titre de l'année 2024 ce qui mérite d'être souligné.

Pourcentage auquel s'ajoutent des dépenses de :

- Contrats de fourniture, de sous-traitance ou prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés : 24 417,51 € en 2024 (attestation OETH), en 2025 le montant serait sensiblement identique,
- Mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des agents de la collectivité en situation de handicap : aucune dépense en 2025.

Le service des ressources humaines et le Centre de Gestion au travers de son service de médecine préventive collaborent étroitement pour soutenir l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation de postes et le maintien de l'emploi des agents en situation de handicap, d'inaptitude temporaire ou définitive. Les préconisations médicales sont prises en compte et appliqués.

De plus, la ville a organisé des sessions de sensibilisation aux handicaps.

3) Le temps de travail

Le temps de travail en vigueur affiche, pour le régime de droit commun dans la collectivité, une durée annuelle égale à la durée légale, soit : 35 heures par semaine, 151,67 heures par mois, 1 607 heures par an.

4) Prévention et bien-être au travail

La Collectivité s'implique pour le bien-être de ses agents, le développement et la multiplication des actions de préventions et de sensibilisations.

En 2025, la ville a notamment organisé des journées de prévention relative aux troubles musculosquelettiques et l'analyse ergonomique des postes administratifs.

5) Protection sociale complémentaire

⇒ Volet Prévoyance – Garantie Maintien de Salaire

En 2025 le contrat collectif prévoyance maintien de salaire, mise en place en octobre 1994 par la collectivité et la MNT a été de nouveau ouvert, afin d'y inclure les primes et permettre aux nouveaux agents de pouvoir y entrer avec un taux abordable.

Chaque adhérent au contrat bénéficiera, par le biais du bulletin de paie, d'une participation de la collectivité à hauteur de 7€/mois. Les agents qui préféreront assurer leur traitement par le biais d'un contrat individuel auprès d'un autre organisme ne pourront pas prétendre à la participation employeur.

⇒ Volet santé – Mutuelle

La collectivité participe à la cotisation mensuelle des agents à la mutuelle à hauteur de 35€/mois (labellisation obligatoire).

6) La rémunération des agents

		2024	2025	Evol.
Rémunération des titulaires	64111 - Rémunération principale	2 304 821	2 359 713	2,38%
	64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	42 681	22 349	ns
	64113 - NBI	6 186	24 819	ns
	64118 - Autres indemnités	1 439 723	1 435 900	-0,27%
Rémunération des non titulaires	64131 - Rémunérations	4 595 379	4 751 263	3,39%
	64132 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8 938	33 999	280,40%
	64138 - Primes et autres indemnités	427 700	462 047	8,03%
Contrats aidés	64168 - Autres emplois aidés	1 532 157	1 525 679	-0,42%
Apprentis	6417 - Rémunérations des apprentis	8 192	11 267	37,55%
Aides sociales	6478 - Autres charges sociales diverses	200 620	142 529	-28,96%

IV. La trajectoire financière pour 2026

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis pour le mandat :

- ✓ Stabilité des taux de fiscalité et des tarifs communaux,
- ✓ Recours mesuré à l'emprunt et maîtrise de la capacité de désendettement,
- ✓ Recherche active de recettes,
- ✓ Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire.

Le budget 2026 doit prendre en compte les informations connues à ce jour du projet de finances pour 2026 qui à la date de la rédaction du présent rapport n'est pas encore présenté au Parlement. **A ce titre, il convient de souligner la particularité des budgets votés en décembre qui sont plus prospectifs que ceux votés au début de l'exercice concerné.**

En 2020, la collectivité affrontait une crise sanitaire sans précédent, dans un contexte financier tendu. Heureusement la gestion rigoureuse mise en œuvre au cours du mandat a permis d'absorber les effets des crises successives (COVID, inflation, crise énergétique mondiale), d'assainir les finances de la ville et d'investir massivement.

En 2025, la Ville de Petite-Île continue de faire face à un contexte national et international difficile et aux impacts liés à l'accélération de l'inflation, conduisant à une diminution de ses marges de manœuvre. Ce phénomène, conjoncturel est commun à l'ensemble du bloc communal. La situation des finances publiques en France est jugée préoccupante et s'enlise dans une crise politique sans précédent sous la Cinquième République.

Dans ce contexte très incertain pour 2026, ce rapport d'orientations budgétaires est le reflet d'une stratégie de résilience pour notre collectivité. Il s'agit de nous permettre d'amortir les chocs, de freiner la dégradation de notre épargne brute afin de continuer à investir pour notre avenir, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

A. EQUILIBRE GENERAL

La situation sera plus complexe en 2026, marquée par une évolution incertaine des ressources fiscales, un probable gel des dotations de l'Etat, et de fortes inquiétudes sur l'évolution des dépenses.

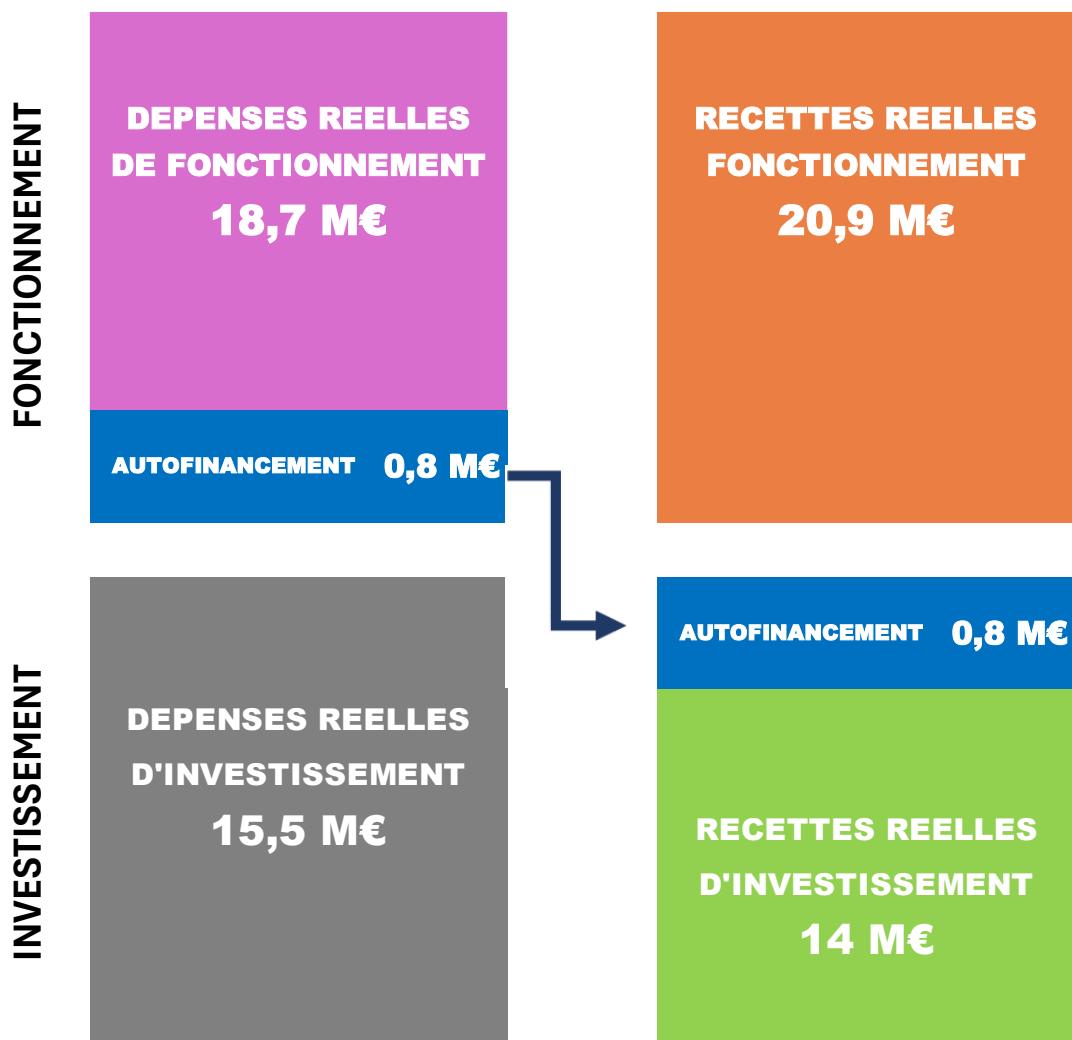
La principale hypothèse d'équilibre du budget de fonctionnement pour 2026 repose sur une évolution à + 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement, et une évolution des dépenses réelles de fonctionnement inférieur à 3 %. Avec la contrainte d'un virement prévisionnel de 800 K€ minimum à la section d'investissement (chap. 023).

A ce stade le taux d'épargne au Budget Primitif serait inférieur à 10 %, ce qui est un ratio à l'image du contexte national. En ce sens, la trajectoire financière pour 2026 devra s'orienter vers des économies de gestion et/ou repenser certains modèles.

En investissement, des freins structurels complexifient le financement des projets communaux. Si les guichets publics restent mobilisables, leurs accès plus sélectifs et plus complexe nécessitent une anticipation sans faille et une parfaite compréhension des nouveaux critères d'éligibilité.

Ainsi, les dispositifs de financement, qu'il s'agisse d'appels à projets ou de dotations, seront directement impactés avec des règles plus restrictives et certainement une diminution de certaines enveloppes allouées, rendant l'accès aux aides publiques plus concurrentiel entre les collectivités.

La question de l'endettement reste un sujet majeur, d'une part compte tenu du niveau actuel de l'encours (16,4 M€) et de la dette par habitant (supérieure aux moyennes statistiques), et d'autre part face à l'érosion de notre Epargne Brute, conduisant à la détérioration progressive des ratios de soutenabilité.



B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sont notamment précisées dans cette partie les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2026, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ; et en matière de dépenses, et notamment les charges de personnel.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) au titre du BP 2026 sont estimées à 20,9 M€, soit -0,47 % par rapport à l'exécution estimée pour 2025.

⇒ Fiscalité du territoire (Taxes foncières, THLV, DMTO) : 5,1 millions d'euros, soit 24 % des recettes réelles de fonctionnement. Parmi celles-ci, les contributions directes (4,830 M€) restent une des recettes les plus importantes du budget de fonctionnement et constituent le principal levier financier de la Commune via le vote des taux.

Les taux seront maintenus à leur niveau de 2016 pour la dixième année consécutive. L'évolution du produit attendu est profondément ralenti par le recul de l'inflation (indexation des bases) et le ralentissement de l'activité immobilière (constructions de logements neufs).

En 2026, le produit des contributions directes passe donc de 4,670 M€ à 4,830 M€, soit 160 K€ de recettes supplémentaires (+3,4%).

Une réforme de la taxe foncière est envisagée pour 2028. Elle impliquerait un changement du mode de calcul actuellement basé sur des valeurs cadastrales vieilles de plus de 50 ans

Les impôts locaux sont calculés en se basant sur la valeur locative du logement. Cependant, le référentiel utilisé, établi en 1970, est désormais dépassé et loin des réalités du marché. Il ne tient pas compte des mutations intervenues sur les territoires ces cinquante dernières années, comme le développement des infrastructures locales, qui ont pour effet de tirer à la hausse les loyers dans certains quartiers. C'est pourquoi il est prévu une révision générale des valeurs locatives. Elles seront déterminées à partir des loyers constatés sur le marché en 2026. L'ensemble des logements se verra appliquer une valeur révisée à partir de 2028.

L'impact de la révision des valeurs locatives sur la taxe foncière a été calculé par une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) en 2020. Il en ressort que la date de construction jouerait un rôle important. Les logements construits avant 1920 verraienr leur valeur locative augmenter de 20 % en moyenne, les logements construits avant 1950 de + 15 %, les logements construits entre 1960 et 1970 verraienr leur valeur baisser en moyenne de 16 %. Ce chiffrage s'explique par le fait que les logements anciens sont en général ceux qui ont subi le plus de travaux et se louent souvent plus chers.

⇒ Fiscalité Indirecte (Octroi de mer, FIRT, FPIC) : 10,3 millions d'euros, soit 49 % des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité indirecte comprend l'**octroi de mer (8,520 M€, soit 41 % des RRF)**, la **taxe sur les carburants FIRT (1,615 M€, soit 8 % des RRF)** et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

La prévision pluriannuelle de cette fiscalité est complexe car elle est « non maîtrisable » par la Commune et dépend essentiellement de la conjoncture. Pour 2026 nous retiendrons donc comme hypothèse une augmentation de + 3,90 % des produits de l'octroi de mer (+ 320 K€) et de +1,60 % sur le FIRT (+25 K€).

Les recettes des droits de mutation ou droits d'enregistrement (DMTO) ne peuvent pas être précisément calculées (exigibles à l'occasion des ventes immobilières et recouvrées par les services de l'Etat). En moyenne, la Commune à perçu chaque année environ 350 K€ de DMTO sur la période de 2020 à 2024, avec une chute de 20 % en 2024 et de près de 30 % en 2025. Au regard de la conjoncture, on peut estimer percevoir une recette de 240 K€ en 2026.

La sortie progressive de la CIVIS du dispositif FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) conduira à la perte totale de cette recette en 2028. Le montant reversé à la Commune de Petite-Île passerait de 194 509 € en 2025 à 138 935 € en 2026, soit une perte de recettes de 56 K€. Pour mémoire cette ressource était de 277 870 € en 2023.

⇒ Les dotations de l'Etat/Concours financiers : 4,4 millions d'euros, soit 21 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les Dotations de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire + DACOM) représentent 14 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 2,963 M€ en 2026, comme pour 2025 (gel probable). Il faut noter que la fin de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) pour les communes depuis 2017 a stabilisé notre dotation forfaitaire autour de 1,4 M€. La DACOM progressait quant à elle de 6 % par an en moyenne.

Depuis 2020, La Réunion bénéficiait chaque année d'une **prise en charge des contrat PEC** par l'Etat à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut. Ce taux est désormais de 50 %. En 2026, le montant total de sa participation serait de 790 K€ contre 990 K€ en 2025, soit **une perte de 200 K€**.

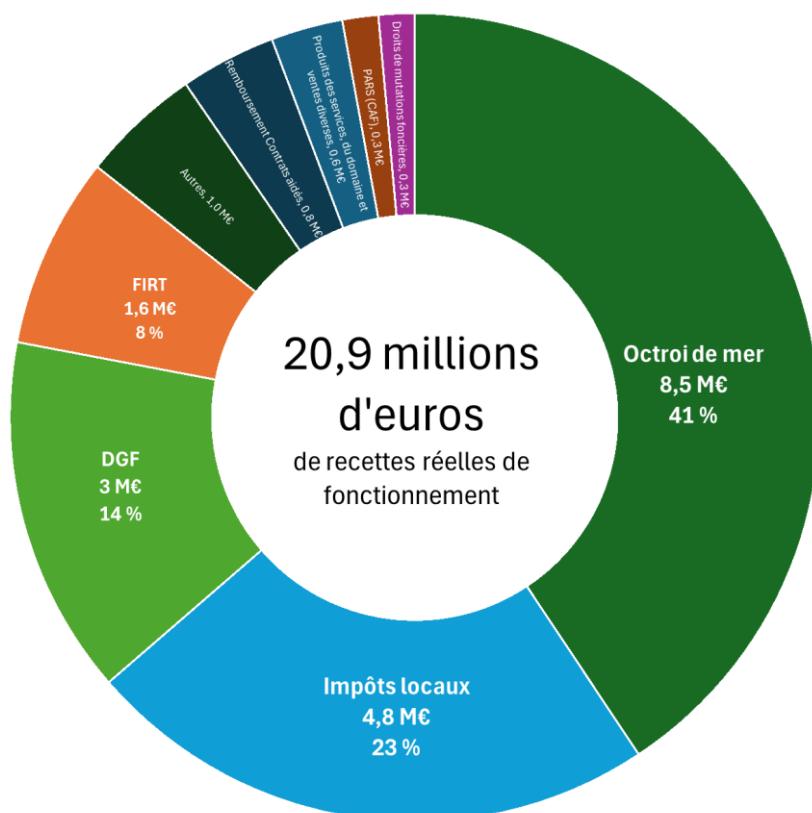
Ce poste comprend également la participation de la CAF sur la cantine scolaire (PARS) pour un montant 300 K€, stable par rapport à 2025.

⇒ Tarification des usagers (moins de 5% des recettes réelles de fonctionnement) : 553 K€ en 2026

contre 505 K€ au budget primitif 2025. Ces recettes proviennent principalement de la tarification de la restauration et des activités scolaires et périscolaires, et de l'école de musique. Aucune hausse des tarifs municipaux n'est prévue pour 2026.

⇒ Recettes diverses (environ 3% des recettes de fonctionnement) :

- **Les atténuations de charges (260 K€)**, composées principalement de remboursement de charges de personnel (IJ journaliers),
- **Les autres produits de gestion courante (245 K€)**, on y retrouve notamment les revenus des locations immobilières.



2) Les dépenses réelles de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement est fortement impactée par la conjoncture et notamment l'inflation (persistante bien qu'en recul et toujours deux fois plus forte qu'en Métropole).

Le premier objectif sera d'encadrer les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation, la hausse significative des dépenses de personnel, de la cotisation CNRACL, de la hausse du SMIC, l'intégration des nouvelles dépenses et le développement de certains services à la population

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) au titre du BP 2026 seraient de l'ordre de 18,7 millions d'euros, en progression de + 0,7 % par rapport à l'exécution estimé pour 2025, en les « contenant » et en les « modérant ».

⇒ Les dépenses de personnel (chap. 012) : 12,9 millions d'euros (68 % des DRF).

La prospective de la masse salariale 2026 tient compte notamment :

- Du **Glissement Vieillesse Technicité** (avancement d'échelon, de grade, promotion interne),
- Des **mesures réglementaires** et notamment l'**augmentation de 3 points du taux de cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales)**, sur 4 ans à compter de 2025 jusqu'en 2028. Pour mémoire le taux de cotisation était de 31,65 % en 2024, 34,65 % en 2025, il passera à **37,65 % en 2026**. En 2027, le taux sera de 40,65 %, de 43,65 % en 2028.
- D'une **adéquation des moyens humains** au service des projets et des politiques publiques de l'institution en poursuivant les efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources.

La maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu stratégique et budgétaire majeur, car la masse salariale constitue le premier poste de dépenses de fonctionnement

Une poursuite du pilotage stratégique :

- **Anticiper les besoins futurs** : Identifier les métiers, les emplois et les compétences nécessaires en fonction des évolutions réglementaires, technologiques et des projets de la collectivité.
- **Diagnostiquer l'existant** : Réaliser une cartographie des compétences et des effectifs actuels (bilan social, pyramide des âges).
- **Mesurer les écarts** : Comparer les ressources disponibles aux besoins futurs et définir un plan d'action (recrutement, formation, mobilité).
- **Impact budgétaire** : Permet une prospective de la masse salariale à moyen et long terme (5 à 10 ans), en simulant l'impact financier des départs en retraite, des avancements, des réformes statutaires, etc.

⇒ Les charges à caractère général (chap. 011) : contenues à 3,5 millions d'euros, soit 18 % des DRF).

Il s'agit du deuxième poste de dépenses de fonctionnement le plus important, après les charges de personnel.

Ces dépenses sont essentielles au fonctionnement courant des services. Elles regroupent principalement :

- **Achats et Consommations de l'exercice :**
 - Fournitures diverses (bureautique, petit matériel, etc.).
 - Eau, électricité, gaz, carburants (fluides).
 - Denrées alimentaires (pour la restauration scolaire, les maisons de retraite, etc.).
 - Fournitures d'entretien.
 -

- **Services Extérieurs et Entretien :**

- Frais de location et de maintenance (matériel, véhicules, locaux).
- Frais d'entretien et de réparation des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux.
- Primes d'assurances.
- Frais de publicité, publication, documentation.
- Frais de déplacement et de mission.
- Honoraires d'études et de conseils (expertise, avocats, etc.).

Le confinement des dépenses à caractère général est crucial pour maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour l'investissement. Celles-ci, ont en effet connu de fortes augmentations en 2024 et 2025 en raison du contexte inflationniste.

Voici les principales stratégies pour y parvenir :

1. Budget Base Zéro (BBZ) : justifier l'intégralité des demandes de dépenses à caractère général,
2. Rationalisation des Achats et Consommations,
3. Maîtrise de l'Énergie et des Fluides,
4. Suivi et sensibilisation des agents municipaux,
5. Optimisation de l'éclairage public,
6. Gestion et suivi renforcé des Fournitures et Services,

⇒ **Les subventions et contributions (chap. 65) : 1,9 millions d'euros, soit 10 % des DRF.**

Ce chapitre comprend notamment la cotisation au SDIS (contributions obligatoire) pour un prévisionnel de 320 K€, les subventions volontaires aux associations (450 K€) et au CCAS (750 €), et les indemnités des Elus pour 180 K€.

En 2026 ce chapitre augmente de + 8 % pour continuer à soutenir la vie locale, notamment au CCAS et aux associations (sportives, culturelles, sociales). Le contexte économique et social tend à accroître la demande de soutien pour l'aide sociale et l'action solidaire, nécessitant une subvention plus importante au CCAS (750 K€ en 2026, contre 650 K€ en 2025).

⇒ **Les frais financiers (chap. 66) : 410 000€, soit 2 % des DRF.**

Les frais financiers devraient continuer de croître, sous les effets des hausses de taux passées qui se feront sentir pleinement sur le budget de 2026 et des nouveaux prêts réalisés à des taux nettement plus élevés qu'au cours des dix dernières années.

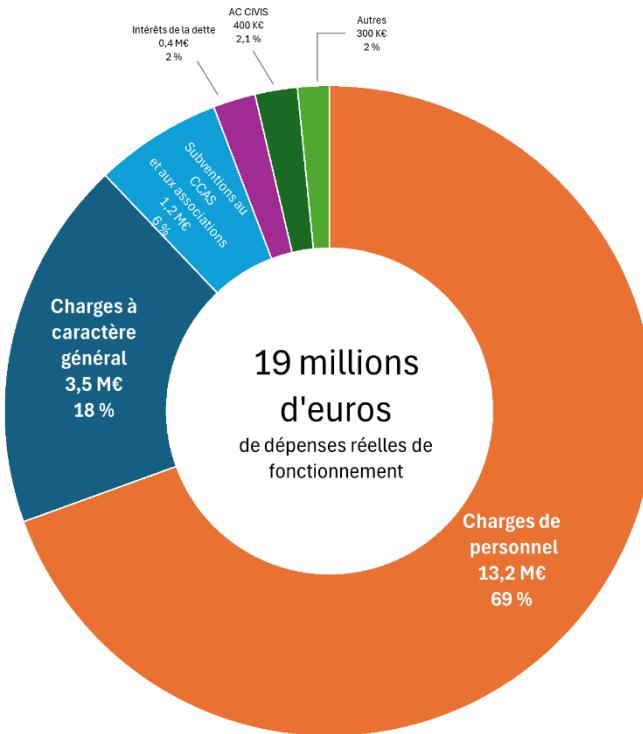
Il y a, en outre, une tendance à avoir un recours accru aux lignes de trésorerie dans le contexte économique et budgétaire actuel (risque de liquidité). Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène :

1. Asymétrie et Décalage de Trésorerie (la raison fondamentale),
2. Augmentation du train de paye mensuel,
3. Epargne moins dynamique et en retrait.

⇒ **L'attribution de compensation due à la CIVIS (AC négative) : 395 K€.**

L'AC négative est un versement effectué par une commune à son intercommunalité, car le coût des services qu'elle a transférés est supérieur aux recettes fiscales professionnelles qu'elle a mises en commun.

Composition des DRF 2026



C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA, TAM, etc.) et les cessions.

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.

1. Les dépenses réelles d'investissement

Les collectivités territoriales (communes, départements, régions et leurs groupements) sont le premier investisseur public en France. Le bloc communal (communes et intercommunalités) porte la majorité de cet investissement, représentant environ les deux tiers du total des dépenses d'équipement des collectivités territoriales.

En 2026, la Ville de Petite-Ile poursuivra ses investissements, **en maintenant les dépenses d'équipement sous un plafond de 14 millions d'euros**. Ces investissements renforcent la qualité des services publics et le cadre de vie pour les habitants.

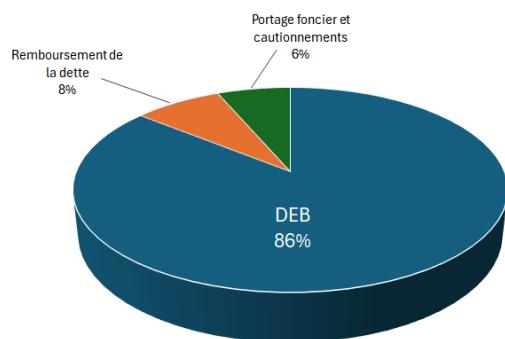
Le montant de nos dépenses réelles d'investissement pour 2026 est ainsi estimé à 15,5 M€. Elle comprend notamment :

⇒ **Le remboursement du capital de la dette pour 1,2 million d'euros,**

⇒ **Les portages foncier (EPR), les dépôts et cautionnements pour 1 million d'euros,**

⇒ **Les dépenses d'équipement, projetées à 13,3 millions d'euros, dont :**

- Etudes, insertions & logiciels : 1,4 M€
- Subventions d'équipement : 0,4 M€
- Acquisitions : 1,3 M€
- **Travaux : 10,2 M€**



En 2026, plusieurs projets importants issus des études menées en 2025 se concrétiseront, tels que :

- La réhabilitation et mise en accessibilité de sept plateaux sportifs,
- La construction d'un complexe sportif sur le quartier de charrié,
- Les travaux d'aménagement de l'ancienne Mairie en bureaux et en salle d'exposition,
- La restructuration de l'école maternel Les Badamiers,
- Travaux de recalibrage et de réseaux VRD sur la rue du Cratère et la rue du Calvaire.

Il s'agira également de mener à son terme les chantiers lancés en 2025 :

- Requalification de la RD31 sur Ravine-du-Pont,
- Logements temporaires d'urgence sur le chemin Denis Levêneur,
- Modernisation de la rue des Palmistes

La préservation du patrimoine bâti, des espaces publics et des voiries reste également un enjeu :

- Programme d'enrobé et divers travaux de VRD sur les voiries,
- Patrimoine bâti (étanchéité, entretien, réparation, mises aux normes,
- Aires de jeux dans les quartiers.

2. Les recettes réelles d'investissement

Dans ce contexte incertain et dégradé, la municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement axé sur le développement durable et l'amélioration du cadre de vie en s'appuyant sur l'ingénierie développée par la ville en matière de recherche de cofinancements, permettant ainsi de réduire fortement le coût d'investissement supporté par la collectivité sur de nombreux projets.

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élèverait à 14 M€ en 2026, dont :

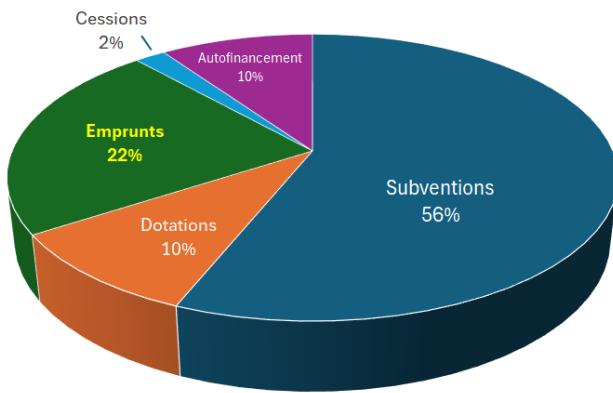
⇒ **8,7 millions d'euros de subventions**, soit un taux de financement des DEB de près de 56 %,

⇒ **1,5 millions d'euros de dotations (FCTVA, TAM),**

⇒ **3,5 millions d'euros d'emprunts prévisionnels**, qui seront mobilisés au plus juste en fonction du niveau des réalisations, des notifications de financement et des résultats du Compte Financier Unique 2025.

⇒ **300 000€ de cessions,**

L'autofinancement prévisionnel serait quant à elle d'environ 1,5 M€.



Les dépenses d'équipements sont notamment composées des opérations significatives suivantes (CP 2025) :

- Réfection et mise aux normes accessibilité de 7 terrains sportifs (1,2 M€),
- Création d'un complexe sportif à Charrié (1,7 M€),
- Aménagement de l'ancienne mairie en bureaux et salle d'exposition (1,3 M€),
- Recalibrage et de réseaux VRD rue du cratère/calvaire (2,6 M€),
- Réhabilitation de l'école Les Badamiers (1,4 M€),

On peut également citer les opérations courantes sur nos voiries (1,2 M€ de travaux d'enrobés et de VRD) et sur le patrimoine bâti (1,1 M€).

V. Les équilibres pluriannuels

1. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Le PPI est un document prospectif qui planifie l'ensemble des projets d'investissement de la collectivité sur une période donnée (typiquement la durée du mandat ou au-delà). Il liste les opérations, les échelonne dans le temps et définit leur mode de financement.

Il assure la faisabilité financière des projets en les confrontant à la capacité d'autofinancement et d'endettement de la collectivité, au travers de la prospective.

Le PPI est ensuite structuré autour de deux volets majeurs pour chaque projet :

- 1- La Programmation des Dépenses (Les Autorisations de Programme/AP) : Elles représentent la limite supérieure du coût total que la collectivité s'autorise à engager pour la réalisation d'un projet pluriannuel.
- 2- Le Plan de Financement (Les Recettes et Dépenses annuelles) : Il s'agit de déterminer comment ces dépenses seront concrètement payées chaque année (Crédits de Paiement) et comment ils seront financés (autofinancement, emprunt, subventions et Dotations, cessions).

Voir l'annexe 1.

2. La prospective

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité.

La projection ci-après est construite sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement, évalué à 80 M€ de dépenses d'équipement brut pour la période 2026 à 2032, avec une moyenne l'ordre de 8 M€ par an.

Il convient de rappeler qu'aucune hausse de taux n'est envisagé dans cette prospective.

La stratégie de financement de l'investissement tient en deux points :

- ✓ **Mobiliser le maximum de subventions.** Il s'agit là d'une démarche essentielle. Elle implique d'identifier les financeurs potentiels, de monter des dossiers rigoureux et de respecter les règles d'éligibilité.
- ✓ **Mobiliser le fonds de roulement** afin de minimiser le recours à l'endettement. Le fonds de roulement est l'excédent global de clôture.

Afin de porter ces investissements, **l'endettement sera également sollicité** (important sujet de débat). La trajectoire projetée maintient néanmoins globalement la capacité de désendettement en dessous du seuil des 8-12 années, avec un pic à 10,3 années en 2027. **On parle d'une « dette vertueuse » ou « d'une dette mesurée »,** celle qui permet de faire des investissements pour loger des personnes âgées ou pour créer ou rénover une école.

Le désendettement reste une préoccupation centrale pour la gestion financière de la ville, car il conditionne notre capacité à investir pour l'avenir. **Cela ne signifie pas nécessairement rembourser l'intégralité de la dette**, mais s'assurer qu'elle est soutenable et que nous puissions conserver des marges de manœuvre pour l'avenir.

Les éléments pris en compte dans notre stratégie :

- 1- Utiliser le Fonds de roulement (FR) réduit la marge de sécurité de la collectivité pour le fonctionnement courant. Un fonds de roulement trop bas rend difficile la gestion des flux de trésorerie quotidiens (paiement des fournisseurs, salaires, etc.) et nécessiterait un recours à des lignes de trésorerie, souvent coûteuses.
- 2- Le principe de prudence budgétaire veut que les investissements à long terme soient financés par des ressources durables (épargne nette, subventions, emprunt). Une mobilisation excessive du FR, utilisée de manière récurrente pour des investissements importants, pourrait être critiquée par les autorités de contrôle (Chambres Régionales des Comptes).
- 3- Si un niveau élevé de dette par habitant est moins préoccupant qu'un délai de désendettement immodéré (souvent considéré comme soutenable s'il reste sous la barre des 10 à 12 ans), il doit néanmoins appeler notre attention.

Voir l'annexe 2

VI. Les budgets annexes

Outre les éléments relatifs au budget principal vus ci-dessus, le budget des budgets annexes devrait se décliner ainsi :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Total section
Régie Municipale des Pompes Funèbres	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Zone d'activités économiques	600 000 €	150 000 €	750 000 €

La Régie Municipale des Pompes Funèbres poursuivra en 2026 l'unique mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal.

Sur le budget annexe de la Zone d'activités économique il s'agira de comptabiliser une vente de parcelle.

VII. Conclusion

2026 : une année charnière entre continuité et projection

L'année 2026 marque à la fois la conclusion d'un cycle d'investissement et le lancement d'une nouvelle programmation municipale. Il s'agit d'un passage du « compte rendu » des projets réalisés vers la planification des projets à venir, dans une logique de continuité et de responsabilité.

Pour le budget 2026, la municipalité, fidèle à ses engagements et à ses ambitions pour Petite-Île :

1. Sanctuarise les crédits nécessaires à l'achèvement des projets structurants en cours ou engagés fin 2025, parmi lesquels :

- la requalification de la RD31 – Ravine du Pont (tranches 1 et 2),
- la modernisation de la rue des Palmistes,
- le complexe sportif de Charrié,
- la réfection et la mise aux normes d'accessibilité de sept terrains sportifs,
- le recalibrage et les réseaux VRD rue du Cratère/Calvaire, etc.

2. Prépare l'avenir en lançant les études et programmations de projets à plus long terme, au-delà du cycle électoral, tels que :

- la réhabilitation de l'école Les Badamiers et de l'école Les Vétyvers,
- l'aménagement de l'ancienne mairie en bureaux et salle d'exposition,
- la mise en valeur du domaine du Relais,
- la réhabilitation de la salle Les Poivriers et de l'Hôtel de Ville.

3. Renforce ses actions sociales de proximité, en poursuivant les dispositifs existants : Mobibus, portage de repas, accompagnement des publics fragiles et soutien aux associations locales, piliers de la cohésion sociale sur le territoire.

L'année 2026 s'annonce exigeante, dans un contexte national où les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent fortement, où la dynamique fiscale se ralentit, et où les concours de l'État pourraient être amenés à évoluer.

Toutefois, la **situation financière de Petite-Île** demeure **solide** grâce à la **gestion rigoureuse** engagée depuis plusieurs exercices. La soutenabilité de la dette reste sous contrôle, permettant de poursuivre les investissements tout en maintenant un niveau d'endettement soutenable.

2026 marquera ainsi un tournant d'adaptation et d'innovation pour les collectivités locales. Face à la conjonction de contraintes financières nationales et d'attentes locales fortes en matière de transition écologique, d'attractivité économique et de solidarité sociale, la Ville de Petite-Île entend préserver ses équilibres budgétaires, prioriser ses investissements et renforcer son rôle d'acteur local du développement durable et de la résilience territoriale.

PPI 2026-2032 (document provisoire toujours en cours de rédaction)

Libellé	N° AP/CP	N° op.	Montant de l'opération	% réalisée au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	Au delà	TOTAL
ECOLES			9 710 000 €	55 791 €	0,57%	380 000 €	510 000 €	4 000 000 €	4 070 000 €	694 209 €	0 €	0 €	0 €	0 € 9 710 000 €
Réhabilitation de l'école Les Badamiers	2024-01	1239	4 300 000 €	12 690 €	0,30%	200 000 €	300 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	287 310 €				4 300 000 €
Réhabilitation de l'école Les Létyvers	2024-02	1240	3 560 000 €	43 101 €	1,21%	80 000 €	100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	406 899 €				3 560 000 €
Aménagement de la cour de l'école les Platanes Nord	2025-01	1244	1 850 000 €	- €	0,00%	100 000 €	180 000 €	1 000 000 €	570 000 €					1 850 000 €
SPORTS ET CULTURE			10 974 000 €	98 868 €	0,90%	496 132 €	2 380 000 €	2 034 000 €	2 500 000 €	3 465 000 €	0 €	0 €	0 €	0 € 10 974 000 €
Réfection et mise aux normes accessibilité de 7 terrains sportifs	2025-03	3035	1 320 000 €	98 868 €	7,49%	221 132 €	1 000 000 €							1 320 000 €
Création d'un complexe sportif à Charié	2025-05	3025	1 954 000 €	- €	0,00%	135 000 €	1 110 000 €	709 000 €						1 954 000 €
Aménagement de l'ancienne mairie en bureaux et salle d'exposition	2025-02	1408	1 400 000 €	- €	0,00%	100 000 €	225 000 €	1 075 000 €						1 400 000 €
Réhabilitation et extension Salle le Poivrier	2025-04	5036	6 300 000 €	- €	0,00%	40 000 €	45 000 €	250 000 €	2 500 000 €	3 465 000 €				6 300 000 €
CHEMINS D'EXPLOITATION			1 621 719 €	91 719 €	5,66%	1 305 000 €	225 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € 1 621 719 €
Modernisation du chemin d'exploitation palmistes	Hors AP	2166	1 621 719 €	91 719 €	5,66%	1 305 000 €	225 000 €							1 621 719 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			38 651 500 €	4 154 050 €	10,75%	4 153 049 €	5 000 000 €	3 477 920 €	5 200 000 €	3 879 546 €	672 450 €	500 000 €	500 000 €	11 238 564 € 38 775 579 €
Bassin de baignade de grande anse	2017-01	3032	7 600 000 €	1 359 902 €	17,89%	500 000 €	200 000 €	2 000 000 €	2 500 000 €	1 040 098 €				7 600 000 €
Aménagement du domaine du relais	2022-01	5039	2 712 500 €	73 052 €	2,69%	50 000 €	50 000 €	500 000 €	1 200 000 €	839 448 €				2 712 500 €
Espace de covoiturage de Grande Anse	2024-04	2 162-002	3 500 000 €	427 550 €	12,22%	1 708 031 €	28,76%	3 330 969 €	900 000 €	400 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	172 450 €	3 500 000 €
Requalification de la RD31_ravine du pont_t1&t2	2011-06	2906	5 939 000 €	15 200 000 €	461 436 €	3,04%	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	5 939 000 €
Zac Cambrai 3ème tranche + extension	2015-04	4115	15 200 000 €	124 079 €	3,35%	272 080 €	3 350 000 €	77 920 €						15 200 000 €
Recalibrage et de réseaux VRD rue du cratère/calvair	2024-06	2168	3 700 000 €											3 824 079 €
VOIE COMMUNALE			8 300 000 €				900 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	8 300 000 €
Programme d'enrobé 2026-2032	Hors AP	2120-ENROB	5 000 000 €	3 300 000 €			500 000 €	800 000 €	800 000 €	500 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €	5 000 000 €
Travaux de VRD	Hors AP	2120-VRD					400 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	3 300 000 €
FONCIER			5 460 000 €				960 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	5 460 000 €
Portage EPFR 2026-2032	Hors AP	5001-005	4 410 000 €	1 050 000 €			810 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	4 410 000 €
Acquisition hors portage EPFR 2026-2032	Hors AP	5001-005					150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	1 050 000 €
LOGEMENT			3 423 293 €	613 293 €	47,97%	1 060 000 €	1 750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 423 293 €
Opération bois de huis, résidence Personnes Agées	Hors AP	4113	600 000 €	200 000 €	33,33%	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €					600 000 €
Logements d'urgences sur le chemin Denis Levêteur	2023-01	4114	2 823 293 €	413 293 €	14,64%	860 000 €	1 550 000 €							2 823 293 €
AUTRES			2 735 000 €	522 191 €	19,09%	575 000 €	579 420 €	500 000 €	558 389 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € 2 735 000 €
Programme d'accessibilité ADAP	2020-02	5041	2 250 000 €	476 611 €	21,18%	385 000 €	330 000 €	500 000 €	558 389 €					2 250 000 €
Construction sanitaires publics (Centre ville, RDP, PD)	2021-01	5042	485 000 €	45 580 €	9,40%	190 000 €	249 420 €							485 000 €
TOTAUX			80 875 512 €	5 535 912 €	6,84%	7 969 181 €	12 304 420 €	11 661 920 €	14 378 389 €	10 088 755 €	2 722 450 €	2 550 000 €	1 123 856 €	80 999 551 €

Annexe 1 : PPI (document provisoire toujours en cours de rédaction)

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

 Publié le en cours de rédaction

ID : 974-219740057-20251031-2025_5_28-DE

PROSPECTIVE 2026-2032

Chap. Nature	Chapitre Nat. (Libellé)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes de gestion		20 916 011 €	21 087 935 €	21 328 478 €	21 992 209 €	22 661 300 €	23 355 564 €	24 076 022 €	24 823 739 €
731 Fiscalité locale		5 193 477 €	5 070 000 €	5 279 050 €	5 544 007 €	5 726 848 €	5 916 087 €	6 111 950 €	6 314 668 €
73111 Impôts directs locaux		4 797 991 €	4 830 000 €	4 999 050 €	5 224 007 €	5 406 848 €	5 596 087 €	5 791 950 €	5 994 668 €
73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation		290 000 €	240 000 €	280 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
73128 Autres droits d'enregistrement		-	-	-	-	-	-	-	-
732 Impôts et taxes		10 150 141 €	10 273 935 €	10 526 893 €	10 780 650 €	11 135 047 €	11 480 998 €	11 858 901 €	12 239 166 €
73221 Fonds de péréquation des ressources communales		194 509 €	188 935 €	69 465 €	1 639 225 €	1 663 813 €	1 688 771 €	1 714 102 €	1 739 614 €
73242 Taxes sur les carburants		1 607 202 €	1 615 000 €	1 639 225 €	8 818 200 €	9 126 837 €	9 446 276 €	9 776 896 €	10 119 087 €
73243 Octroi de mer		8 348 396 €	8 520 000 €	-	-	-	-	-	10 473 255 €
74 Dotations et participations		4 448 000 €	4 366 000 €	4 494 535 €	4 629 551 €	4 771 406 €	4 920 479 €	5 077 170 €	5 241 904 €
74111 Dotation forfaitaire des communes		1 407 365 €	1 442 175 €	1 478 229 €	1 515 185 €	1 553 065 €	1 591 891 €	1 631 689 €	-
741125 Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer		1 556 040 €	1 556 000 €	1 649 360 €	1 748 322 €	1 853 221 €	1 964 414 €	2 082 279 €	2 207 216 €
74718 Autres		820 078 €	790 000 €	790 000 €	790 000 €	790 000 €	790 000 €	790 000 €	790 000 €
74746 Sécurité sociale et organismes mutualistes		348 684 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
74833 Etat - Compensation au titre des exonérations		262 563 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €
7485 Dotation pour les titres sécurisés		53 270 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		474 000 €	553 000 €						
7062 Redevances et droits des services à caractère fiscal		135 000 €	148 000 €	148 000 €	148 000 €	148 000 €	148 000 €	148 000 €	148 000 €
7067 Redevances et droits des services péricaloraires		234 000 €	300 000 €	-	-	-	-	300 000 €	300 000 €
70848 au autres organismes		-	-	-	-	-	-	-	-
75 Autres produits de gestion courante		390 427 €	525 000 €	175 000 €					
7552 Revenus des immeubles		215 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €
013 Atténuation de charges		260 000 €	300 000 €						
6419 Remboursement sur rémunération		200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Autres recettes de fonctionnement		66 300 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 Recettes financières		5 300 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 Recettes spécifiques		21 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
78 Reprières sur dépréciations des actifs circulants		40 000 €	-	-	-	-	-	-	-
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		20 982 311 €	21 387 935 €	21 328 478 €	21 992 209 €	22 661 300 €	23 355 564 €	24 076 022 €	24 823 739 €
Dépenses de gestion		18 135 339 €	18 531 347 €	18 719 566 €	19 007 896 €	19 336 126 €	19 740 704 €	20 151 753 €	20 499 401 €
011 Charges à caractère général		3 360 325 €	3 400 858 €	3 434 867 €	3 469 216 €	3 538 600 €	3 609 372 €	3 681 559 €	3 755 190 €
012 Charges de personnel et frais assimilés		12 687 277 €	12 924 002 €	13 165 213 €	13 410 994 €	13 661 435 €	13 916 625 €	14 176 656 €	14 441 623 €
65 Autres charges de gestion courante		1 655 250 €	1 813 000 €	1 726 000 €	1 734 200 €	1 742 605 €	1 821 220 €	1 900 051 €	1 909 102 €
014 Atténuation de charges		432 487 €	393 487 €	393 487 €	393 487 €	393 487 €	393 487 €	393 487 €	393 487 €
Autres dépenses de fonctionnement		443 000 €	411 583 €	427 500 €	512 900 €	570 400 €	629 400 €	642 900 €	650 900 €
66 Charges financières		383 000 €	411 583 €	427 500 €	512 900 €	570 400 €	629 400 €	642 900 €	650 900 €
Intérêts de la dette ancienne		351 000 €	330 000 €	308 000 €	287 000 €	264 000 €	246 000 €	221 000 €	194 000 €
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)		24 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Autres		8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Intérêts de la dette nouvelle		-	25 583 €	66 500 €	172 900 €	253 400 €	330 400 €	368 900 €	403 900 €
68 Dotations aux provisions		-	-	-	-	-	-	-	-
67 Charges spécifiques (exceptionnelles)		60 000 €	-	-	-	-	-	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		18 578 339 €	18 942 931 €	19 147 066 €	19 520 796 €	19 906 526 €	20 370 104 €	20 794 653 €	21 150 301 €
Espargne de gestion		2 780 672 €	2 556 588 €	2 608 911 €	2 984 312 €	3 325 174 €	3 614 861 €	3 924 269 €	4 324 338 €
Espagne brute		2 403 972 €	2 445 004 €	2 181 411 €	2 471 412 €	2 754 774 €	2 985 461 €	3 281 369 €	3 673 438 €
Taux d'épargne brute		-	-	11%	10%	11%	12%	13%	14%
Remboursement en capital de la dette existante, dont :									
* remboursements de la dette LT		1 121 000 €	1 165 000 €	1 170 000 €	1 175 000 €	1 180 000 €	1 185 000 €	1 195 000 €	1 060 000 €
* remboursements anticipés de la dette LT		-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements Crédit Relais									
Remboursement de la dette nouvelle (constant/25ans) dont :									
Epargne Nette (hors travaux en cours)		1 282 972 €	280 004 €	551 411 €	1 096 412 €	1 274 774 €	1 400 461 €	1 586 369 €	2 053 438 €
Hors remboursement crédit relais et anticipé			1 280 004 €	951 411 €	1 096 412 €	1 274 774 €	1 400 461 €	1 586 369 €	2 053 438 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)		10 483 877 €	15 544 420 €	14 006 920 €	16 708 389 €	13 488 755 €	10 100 450 €	10 100 000 €	10 100 000 €
DEB (chap. 20, 204, 21, 23), dont :		9 620 000 €	14 654 420 €	12 646 920 €	15 608 389 €	12 388 755 €	9 000 450 €	9 000 000 €	9 000 000 €
* PPI		8 763 000 €	857 000 €	12 304 420 €	14 378 389 €	10 088 755 €	2 722 450 €	2 550 000 €	2 550 000 €
* Hors PPI		-	-	2 350 000 €	1 230 000 €	2 300 000 €	6 278 000 €	6 450 000 €	6 450 000 €
Autres immobilisations financière (chap. 27), dont :		511 877 €	750 000 €	1 360 000 €	1 100 000 €				
* Portage foncier EPFR		511 877 €	750 000 €	1 360 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €
* Concession d'aménagement ZAC		-	-	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Autres dépenses réelles d'investissement		352 000 €	140 000 €	-	-	-	-	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors EMPRUNT et hors 1068)		4 981 149 €	11 960 546 €	10 915 973 €	12 725 553 €	10 241 011 €	7 616 094 €	7 171 147 €	7 171 088 €
Subventions FCTVA		3 225 000 €	10 258 094 €	8 852 844 €	10 925 872 €	8 052 691 €	5 850 293 €	5 850 000 €	5 850 000 €
FRDE		1 276 149 €	1 262 452 €	1 923 129 €	1 659 681 €	2 048 320 €	1 625 801 €	1 181 147 €	1 181 088 €
TAM		140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
Produits de cession		300 000 €	300 000 €	-	-	-	-	-	-
Autres		340 000 €	-	-	-	-	-	-	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT		- 5 502 728 €	- 3 583 874 €	- 3 090 947 €	- 3 982 836 €	- 3 247 744 €	- 2 484 356 €	- 2 928 853 €	- 2 928 912 €
Emprunt nouveau LT		3 000 000 €	1 500 000 €	3 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Crédit relais		1 400 000 €	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt nouveau		3 000 000 €	2 900 000 €	3 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Salde net de dette		1 879 000 €	1 735 000 €	2 270 000 €	1 125 000 €	1 020 000 €	85 000 €	195 000 €	120 000 €
Variation du fonds de roulement		-1 219 756 €	-403 870 €	960 464 €	-386 424 €	527 030 €	416 104 €	157 516 €	624 526 €
Fonds de roulement en début d'exercice		-	1 200 116 €	-2 427 872 €	-2 831 743 €	-1 871 279 €	-2 257 703 €	-1 730 673 €	-1 314 570 €
Fonds de roulement en fin d'exercice		-2 427 872 €	-2 831 743 €	-1 871 279 €	-2 257 703 €	-1 730 673 €	-1 314 570 €	-1 157 055 €	-532 530 €
Encours de dette au 31/12		16 363 605 €	18 098 605 €	20 368 605 €	21 493 605 €	22 513 605 €	22 428 605 €	22 233 605 €	22 113 605 €
Ratio de désendettement en années		6,8	7,4	9,3	8,7	8,2	7,5	8,8	6,0
Effort d'équipement		0,00%	68,52%	59,30%	70,97%	54,67%	38,54%	37,38%	36,26